



APAJH

TOUT HANDICAP, TOUT ÂGE DE LA VIE

La revue de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



**Ensemble, construisons
l'école inclusive**

Droit • Accessibilité

Accompagnements et Coopérations

Pour célébrer les **60 ans de l'APAJH**, l'évidence a été d'aller à la rencontre des personnes en situation de handicap, de celles et ceux qui au quotidien font bouger les lignes avec l'APAJH, militants bénévoles et professionnels. Leurs regards et leurs histoires individuelles illustrent que l'utopie d'une société plus juste, solidaire, inclusive et laïque deviendra une réalité.

Elle le devient chaque jour un peu plus. Trop lentement encore, mais les réussites à certains endroits, les expérimentations à d'autres montrent assurément la voie des possibles !

Cet ouvrage met en lumière les jeunes, adolescents et adultes accompagnés par l'APAJH ainsi que leurs proches et aussi des militants bénévoles et des professionnels. Il représente notre ambition citoyenne pour les personnes en situation de handicap.

Livre « **De l'Utopie à la Réalité** » disponible au prix de 10€ TTC l'unité.





L'APAJH, au service de l'intérêt général et du Droit

Le 9 février 1962 naissait l'APAJH. Soixante et un ans déjà !

L'APAJH prenait ses racines à l'école et dans l'engagement d'enseignant parisiens, citoyens engagés qui refusaient la mise à l'écart de nos jeunes concitoyens en situation de handicap.

Cachés, relégués, ignorés et exclus de toute communauté éducative, creuset de la société future.

Nos anciens, parents ou pas, enseignants ou pas, des syndicalistes enseignants du SNI, des mutualistes de la MGEN, des citoyens de progrès engagés politiquement, de simples concitoyens ont lancé cette grande œuvre collective fondée sur la place à l'école de tous de tout jeune enfant de la République, quel qu'il soit.

Et la loi du 11 février 2005 a confirmé, plus de 60 ans après, que l'ambition citoyenne de l'APAJH était pertinente et la seule qui vaille.

La place à l'école de tous est notre bannière et explique notre Colloque national de mars 2023 sur l'école inclusive et aussi cette revue nationale consacrée à ce sujet.

Le citoyen de demain se construit à l'école d'aujourd'hui comme la société de demain se prépare à l'école d'aujourd'hui.

Tous ensemble au-delà des différences !
Ni misérabilisme, ni communautarisme !
Tous ensemble avec nos différences !

Le handicap est l'affaire de tous, de toute la société.

Personnes en situation de handicap, familles, amis, militants bénévoles, concitoyens intéressés, collaborateurs, c'est un mouvement sociétal qui construit le Droit !

L'APAJH, c'est cela depuis 61 ans et cette démarche citoyenne continuera, dans l'intérêt général.

L'APAJH ose, l'APAJH défriche !

C'est ce que nous faisons dans ce tout jeune département qu'est Mayotte, avec des besoins considérables.

Le 11 février dernier, date symbolique, nous avons inauguré la Plateforme d'Entraide pour l'Autonomie, pour les sans solutions, personnes en situation de handicap, personnes âgées, aidants familiaux avec en plus, un Observatoire des besoins.

Dispositif innovant, unique en France !

C'est cela l'APAJH !

Et comme nous savons que des personnes relevant du handicap psychique et du handicap cognitif sont sur-représentées en milieu pénitentiaire, avec le ministère de la Justice nous développons des lieux de travail adapté.

Pour faciliter leur réinsertion et lutter contre la récidive.

C'est aussi cela l'APAJH !

Mouvement citoyen, nous réfléchissons et pensons collectivement.

Depuis novembre 2021, en préparation de notre Congrès de Lille de juin 2023, nous travaillons le thème de l'Autodétermination.

Thème fondamental, travaillé d'abord et toujours avec les personnes elles-mêmes.

L'APAJH, tout handicap, tous les âges de la vie, est en réflexion aujourd'hui en prévision d'un texte de Congrès rassembleur, audacieux et ambitieux.

Un texte qui nous ressemble.

C'est une société plus juste, plus solidaire, laïque, sur l'ensemble des territoires que nous voulons ardemment, et elle ne peut se construire en excluant mais en rassemblant toutes et tous.

Cette société doit bouger, évoluer.

A l'APAJH, nous y travaillons sans relâche, avec détermination !

Jean-Louis GARCIA
le 19 février 2023



Numéro #125

Février 2023

Photo couverture :
Shutterstock

DOSSIER THÉMATIQUE

Ensemble, construisons l'école inclusive

- L'École, un droit pour tous ! 6
- L'École inclusive. L'accès de tous à l'École de tous 7
- « La condition première de l'inclusion doit être celle de l'accessibilité » | Interview de Martine Caraglio 10
- Scolariser son enfant en situation de handicap. Quelles difficultés pour les familles ? 12
- Accompagnant d'élèves en situation de handicap, des conditions de travail toujours très difficiles 14
- La scolarisation au sein de structures médico-sociales 15
- Une journée à l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) de Rosny-sous-Bois 20
- Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) : un soutien précieux aux établissements scolaires 22
- Dans la Somme, le dispositif d'autorégulation installé dans un collège 24
- « Il a un handicap Fabio ? Mais il n'a pas de fauteuil roulant » 26
- Quelle vie étudiante pour les jeunes en situation de handicap ? 28

VIE ASSOCIATIVE

- L'émission Le Grand Direct APAJH, un moment fort de notre mouvement associatif 31
- Les Trophées APAJH 33

EN RÉGION

- « Qu'est-ce que la participation ? » par le chercheur Loïc Andrien 40
- Mayotte accueille sa première Entreprise Adaptée 41
- Handicap et détention : de l'importance d'aller aux marges de la société 42

ÉVÉNEMENTS

- Les Handiformelles 44
- De l'utopie à la réalité. Visitez l'exposition ! 46
- Championnats du monde de para-athlétisme, préparez-vous à vivre le PARIS gagnant 48

INNOVATIONS

- Les sens s'emballent au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) des Batignolles 50

logo
PEFC

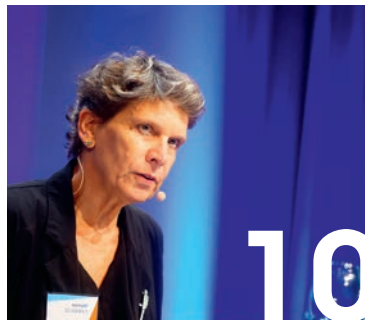
Le format de la Revue APAJH évolue.

Une taille réduite pour une utilisation de papier moins importante.

Le Revue APAJH est imprimée sur un papier recyclé, c'est-à-dire issu de matières premières papetières recyclées (PEFC 100%).

C'est l'entreprise adaptée (EA) APAJH de Levallois qui se charge de la préparation, et de l'envoi aux adhérents APAJH et abonnés.





L'École, un droit pour tous !

L'École n'est pas seulement un lieu d'apprentissage. C'est le véritable creuset de la société, formant les citoyens de demain. Plus qu'un slogan, il s'agit d'un fondement pour l'APAJH, née il y a soixante ans de la volonté d'instituteurs et de personnes issues d'organisations syndicales et mutualistes.

C'est à travers l'école que les premiers militants APAJH ont enraciné leur action et leurs revendications, à destination des jeunes en situation de handicap, et plus largement de l'ensemble des citoyens, pour porter un nouveau projet de société où la différence n'exclut pas, mais enrichit. Cette société inclusive, plus juste, solidaire et laïque ne peut se construire lorsque l'École de la République est en difficulté ou n'accueille pas l'ensemble des enfants.

Manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), absence de formations des enseignants à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, conditions d'accueil encore peu adaptées... les obstacles à lever sont encore nombreux pour que l'École inclusive devienne une réalité, partout, en métropole comme en Outre-mer, sur les temps d'apprentissage et les temps périscolaires, de la maternelle aux études supérieures.

Dossier | L'école, un droit pour tous

L'École inclusive. L'accès de tous à l'École de tous

Depuis sa création par des instituteurs en 1962, l'APAJH milite pour rendre l'école réellement inclusive et créer les conditions d'un accueil adapté pour permettre à chaque élève de s'épanouir à l'École de tous. Et si le nombre d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire est en augmentation, la prise en compte des besoins particuliers, condition nécessaire pour assurer une scolarisation de qualité, reste encore insuffisante.

Dans une décision du 30 décembre 2020, le Conseil d'État a rappelé que « le caractère obligatoire de l'instruction s'appliquant à tous, les difficultés particulières que rencontrent les enfants en situation de handicap ne sauraient avoir pour effet ni de les priver de ce droit, ni de faire obstacle au respect de cette obligation. Il incombe à cet égard à l'État, [...] de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que ce droit et cette obligation aient, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif ».

Le droit à un parcours continu

En 2021, la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur a reçu près de 480 saisines relatives à des problèmes de scolarisation d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap, la plupart concernant l'accompagnement en milieu scolaire.

Au-delà d'un manque de moyens et de professionnels, la médiatrice pointe du doigt les discontinuités persistantes dans la conception et la mise en place des modalités d'accompagnement et de parcours éducatifs des jeunes. Si le taux de scolarisation des élèves en situation de handicap est relativement élevé jusqu'au collège, le taux de lycéens ou d'étudiants en situation de handicap reste encore trop confidentiel.



Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux [...]

Article 24 de la Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées



Malgré un nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en hausse, les besoins ne sont pas aujourd'hui tous satisfaits. Après de longues années de revendications face au statut précaire de ces acteurs essentiels de la scolarisation d'élèves en situation de handicap, une dynamique de recrutement et

de revalorisation est en cours mais la formation et la professionnalisation ne sont toujours pas au rendez-vous, près de 30 ans après le début des aides humaines.

Agir aux côtés de l'Éducation nationale

Parallèlement, l'APAJH, comme beaucoup, constate des avancées certaines dans l'accès à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les nouveaux dispositifs, comme les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) ou les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), réinventent l'accompagnement, pour que toujours plus de jeunes puissent accéder à l'École et aux apprentissages.

L'École inclusive, cela se co-construit, et l'APAJH est toujours mobilisée aux côtés de toutes les volontés pour créer de nouvelles solutions car l'Éducation nationale, seule, ne peut répondre aux besoins de chacun : schéma départemental de l'école inclusive, formations croisées entre les personnels de l'Éducation nationale et ceux des structures médico-sociales, développement des EMAS en soutien des dispositifs de l'Éducation nationale...

La coopération entre l'Éducation nationale et le monde médico-social est riche de réussites. Ces réussites doivent nous encourager à dépasser les derniers blocages, ou les dynamiques encore trop souvent localisées.

Construire ensemble l'École inclusive, une mobilisation toujours d'actualité |

Accès à la scolarisation pour tous

Quelques chiffres sur la Rentrée 2022



+ de 430 000 élèves en situation de handicap
accueillis dans les établissements scolaires



67 000 élèves scolarisés en établissement hospitalier
ou en établissement médico-social

10 272 dispositifs d'Unités Localisées
pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
en école, collège ou lycée



LE DROIT À LA SCOLARISATION

pour tous les enfants,
sans distinction aucune,
et dans l'établissement
le plus proche de leur
domicile, est proclamé par
la loi du 11 février 2005.





Des avancées... mais toujours des inégalités

Des avancées dans l'accès à la scolarisation des élèves en situation de handicap...



- **En 5 ans**, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de **19 %** et le nombre d'accompagnants de **35 %**
- **En 2022, 307** Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA), dont **54** nouvelles, accueillent des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme

... mais des difficultés persistantes

- Un **manque d'accompagnants** et d'heures allouées à l'accompagnement
- Des **conditions d'accueil** encore peu adaptées, notamment sur les temps périscolaires ou la pause méridienne
- Un **manque de formation** des enseignants au handicap
- Des **discontinuités** dans la mise en place des modalités d'accompagnement et de **risques accrus de rupture de parcours** des jeunes en situation de handicap



- Des **discontinuités entre les aménagements** mis en œuvre pendant la scolarité et ceux accordés ou effectivement mis en place pour les examens ou concours





Interview | Martine Caraglio

« La condition première de l'inclusion doit être celle de l'accessibilité »

Inspectrice générale honoraire de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, docteur en sociologie, Martine Caraglio a participé à plusieurs rapports interministériels et ouvrages sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Depuis la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975, les politiques ont évolué, d'une école intégrative vers une éducation inclusive. Comment ce changement de paradigme s'est-il manifesté dans les textes législatifs et dans la société ?

Jusque dans les années 1990/2000, c'était à l'enfant de s'adapter à l'école. On parlait même de classes d'adaptation et d'intégration scolaire. Mais à partir des années 2000, un renversement s'est opéré. Alors que le processus intégratif se focalisait sur la déficience et mettait l'élève à l'épreuve du niveau requis, le processus inclusif se centre sur l'accessibilité de l'environnement. Il revient à l'école de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers et de rendre accessibles ses dispositifs de droit commun.

En France, c'est d'abord la loi du 11 février 2005, dont l'obligation d'éducation et le droit à un parcours de formation constituent les principes essentiels, qui instaure ce nouveau paradigme. Mais, c'est seulement en 2013, avec la loi du 8 juillet qui promeut l'inclusion scolaire de tous les enfants, que le terme « inclusion » se substitue à celui d'intégration. Et enfin, la loi du 28 juillet 2019 crée le service public de l'École inclusive.

Dans votre ouvrage *Les élèves en situation de handicap*, dans la collection « Que sais-je ? », vous parlez d'une dynamique internationale de l'École inclusive. Qu'en est-il chez nos voisins européens ?

En 1994, la déclaration de Salamanca de l'UNESCO pose un cadre d'action éducatif pour « les besoins éducatifs spéciaux ». Cette déclaration fondatrice affirme le droit à l'éducation pour tous les enfants. Différents traités ont suivi avec surtout, en 2006, la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et son article 24 sur le droit à l'éducation sans discrimination. Cette convention est fondamentale car, pour la première fois, l'idée de non-discrimination pour toutes les personnes en situation de handicap apparaît, avec une volonté d'égalité d'accès à un enseignement inclusif.

Avec cette convention, tous les pays européens s'engagent dans cette évolution vers une éducation inclusive, c'est-à-dire une éducation qui n'est pas facultative. C'est une obligation pour tous les pays, dont la France qui l'a ratifiée en 2010.

En Europe, on retrouve trois types d'approche. La Suède et l'Italie, par exemple, pratiquent depuis longtemps cette politique d'inclusion.

C'est même écrit dans la Constitution italienne.

Ainsi, depuis 1971, la loi italienne prévoit que « l'instruction obligatoire se déroule [pour tous les enfants et les adolescents, sans distinction] dans les classes normales de l'école publique ». Une évolution majeure est opérée dès 1975 avec le passage d'une école pour tous vers une école adaptée à chaque individu. Dans ce pays, tous les enfants à besoins spécifiques sont scolarisés dans des établissements d'enseignement ordinaire. En effet, en Italie, comme au Portugal ou en Espagne, le secteur médico-social est peu développé.

Le Royaume-Uni, la France, la Finlande ont connu ces dernières années des changements importants, avec des dispositifs comme les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), les Unités d'Enseignement (UE), etc. qui sont en lien avec le médico-social et qui visent à apporter la solution la plus adaptée aux besoins de l'élève. Ces pays proposent plusieurs modes de scolarisation, que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé.

Enfin, dans certains pays comme l'Allemagne, les enfants sont peu intégrés dans le milieu ordinaire et le secteur médico-social reste vrai- ▶

ment à part. On observe toutefois une évolution vers davantage d'inclusion, dans certains Länder (états fédérés allemands).

Globalement, en Europe, on observe un mouvement général pour développer des passerelles entre les établissements spécialisés et les établissements ordinaires.

En France, le nombre d'élèves en situation de handicap augmente chaque année. Comment l'expliquez-vous ?

Les lois de 1975 et de 2005 ont évidemment joué un rôle dans cette évolution ainsi que les modifications de procédures, l'émergence de nouveaux dispositifs et de nouvelles organisations. Cette augmentation substantielle, de 100 000 à 400 000 élèves en 15 ans, s'observe à tous les niveaux de la scolarité et particulièrement dans le second degré avec une importante montée pédagogique en collège et lycée grâce au développement des ULIS. C'est un véritable bouleversement qui s'opère dans le second degré qui n'avait pas, contrairement au premier degré, cette tradition d'accueil des enfants en situation de handicap.

Des avancées significatives sont également réalisées dans l'accès à la scolarisation des enfants polyhandicapés (Circulaire interministérielle 2022) et des enfants autistes (Stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022) par un appui renforcé du secteur médico-social. Des UE installées dans des collèges et lycées sont également en projet, avec comme objectif d'éviter les ruptures de parcours.

La nouvelle organisation en Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), institués par la loi pour

une École de la Confiance (2019), favorise la coordination des ressources humaines, pédagogiques ou éducatives. La simplification des procédures d'aménagements d'examen (Circulaire 2020) a pour objectif la garantie d'une meilleure continuité entre temps scolaire et passage des épreuves.

La formation initiale des enseignants est fixée par un cahier des charges national imposant que la durée minimale dédiée à la prise en compte des besoins particuliers des élèves (Arrêté 2020). Cette notion de « besoins particuliers » a elle-même évolué depuis 2005, et certains enfants qui n'étaient pas considérés comme en situation de handicap – je pense par exemple à des jeunes avec des troubles Dys – le sont aujourd'hui. Cette extension de la définition a également une répercussion sur les chiffres.

Vous avez évoqué les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), pouvez-vous détailler leurs objectifs ?

Le but des PIAL est de coordonner les moyens d'accompagnement à partir de l'analyse des besoins en situation, c'est-à-dire les besoins de l'élève dans son environnement. C'est un moyen de faciliter l'accessibilité de son environnement et de proposer des compensations adaptées à la situation de chaque enfant. Je vous donne l'exemple d'un enfant qui aurait une notification de 15h d'accompagnement, que ce soit pendant les cours de mathématiques, de français, de natation ou d'arts plastiques. Mais ses besoins réels ne sont pas les mêmes en fonction des cours, et donc l'accompagnement n'est parfois pas nécessaire. Le rôle du PIAL est alors d'analyser, au plus près, les besoins des élèves, et de

coordonner les moyens pour plus d'efficacité.

Que reste-t-il à faire pour construire cette école inclusive ?

La condition première de l'inclusion doit être celle de l'accessibilité. Je pense qu'il faut sortir de cette logique compensatoire dans laquelle on s'enferme pour aller vers une accessibilité universelle des apprentissages. Comment ? D'abord, avec le développement des dispositifs de l'Éducation nationale, en continuant d'élargir l'offre de formation dans le cadre d'une réflexion sur l'insertion professionnelle et la continuité des parcours. Évidemment, cet objectif de continuité ne peut pas être atteint sans le médico-social, notamment par le biais des UE ou des Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS).

Ensuite, la mise en œuvre de ce que j'appelle des « Campus inclusifs » - sur le modèle des Campus des métiers et des qualifications - faciliterait la mixité des parcours. Ces Campus permettraient aux jeunes de circuler d'un type d'établissement à l'autre et à l'ensemble des professionnels d'intervenir dans les deux secteurs. Ce réseau d'acteurs - en lien avec les entreprises locales - interviendrait en partenariat, développant ainsi une large gamme de formations pour aller vers plus de qualification professionnelle. ■



Scolariser son enfant en situation de handicap | Quelles difficultés pour les familles ?

« C'est très compliqué en tant que parents »

Dans la région Centre, Amélie* jongle avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) et l'école pour permettre à son fils Paul* d'être scolarisé dans des conditions adaptées à son Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Un chemin difficile, semé d'embûches et d'incompréhensions.

« Nous étions dans le déni avec mon mari et nous ne nous voulions pas voir que Paul était différent », témoigne Amélie. Si le petit garçon a rapidement présenté

des troubles du langage, le médecin familial n'a pas diagnostiqué trouble du spectre de l'autisme. « C'est seulement après son premier jour à l'école que nous avons compris. La maîtresse a souhaité nous voir le soir. Elle nous a dit n'avoir jamais vu un enfant comme Paul, alors que c'était une professionnelle expérimentée ! ».

L'institutrice organise alors des rendez-vous avec la psychologue scolaire puis tout se met en place pour Paul et sa famille : rendez-vous dans un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et au Centre hospitalier, visite chez un pédiatre pour confirmer le diagnostic de trouble

du spectre de l'autisme, constitution d'un dossier MPDH.

L'école propose à Amélie de ne scolariser Paul que le matin, ce qu'elle se sent obligée d'accepter. L'enfant ne participe alors pas à toutes les activités avec les autres. « Il était enfermé dans son monde », précise la maman.

« Nous avons eu de la chance d'avoir une UEMA à côté de chez nous »

La pédiatre de Paul parle alors à ses parents d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) qui vient juste d'ouvrir ses portes,

à 5 minutes du domicile familial. « L'UEMA est une classe pour les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme, au sein d'une école maternelle. Nous avons eu de la chance d'avoir cette UEMA à côté de chez nous. Paul y est resté deux ans et c'était très bien... même si l'UEMA avait des difficultés de recrutement. Ils n'ont pas pu recruter de psychomotricien lors de la deuxième année par exemple, l'orthophoniste est partie en congé maternité et n'a pas été remplacée durant cette période ».

Pour pallier ces manquements, les parents de Paul ont fait appel à des professionnels en libéral dès les premiers signes de l'autisme. Durant ces deux dernières années, Paul a pu bénéficier de ces soins en plus de l'école adaptée. « Nous recevons des aides financières actuellement ; elles ne couvrent pas totalement les frais et ne perdureront pas, mais c'est mieux que rien », poursuit Amélie.

La mauvaise surprise de la rentrée

Après les deux années passées par Paul à l'UEMA, Amélie adresse une demande à la MDPH pour un maintien en grande section avec un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). « Cela nous a été attribué ! Nous avons eu une réponse positive avec suivi par un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) et un AESH présent 24h par semaine ».

C'est seulement la veille de la rentrée qu'Amélie apprend que l'AESH ne sera pas là toute la semaine, mais seulement 12h. « Une éducatrice spécialisée du SESSAD venait en renfort uniquement le jeudi matin, puis ensuite également le mardi matin... mais en conséquence, l'AESH n'était pas là »,

précise Amélie qui doit réaliser elle-même un planning des présences que l'école n'a pas pu lui fournir. « Ce que je sais, c'est que Paul n'est pas accompagné le jeudi matin et le vendredi après-midi ».

Pour les pauses déjeuner, personne n'avait été recruté pour accompagner le petit garçon lors de la rentrée scolaire. « La mairie a toutefois été très réactive sur ce sujet. Même s'ils n'ont pas réussi à recruter une personne supplémentaire, ils ont proposé à l'AESH de rester sur ce temps, ce qui a été accepté. La mairie a également recruté une animatrice supplémentaire pour les temps de garderie le matin ».

Une multiplicité d'interlocuteurs qui complexifie le parcours

Les 12 heures de présence de l'AESH sur les 24 prévues par la MDPH ont suscité de fortes inquiétudes pour les parents de Paul mais également pour l'institutrice, ce qui a fait craindre à Amélie une déscolarisation de son fils. « J'ai écrit un courrier de mise en demeure au Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) qui a été réactif puisque quelques semaines après, une seconde AESH était recrutée...mais sur les mêmes horaires que la première ! Paul a donc deux AESH certains jours, qu'il partage avec d'autres enfants...Et d'autres jours, il n'y a personne ».

Amélie a pris contact avec la direction de l'école, la MDPH, le DASEN : « Je ne comprends pas comment ils s'organisent, qui prend les décisions. C'est très compliqué, on a parfois l'impression qu'ils nous mettent des bâtons dans les roues. Nous avons pu échanger avec le coordonnateur des AESH la semaine dernière et lui avons fait part de notre mécontentement. Il y a une vraie

difficulté pour recruter les AESH. Il faut vraiment que le métier soit davantage reconnu et valorisé ! ».

Pour l'année prochaine, Amélie souhaite que Paul poursuive sa scolarité dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) La demande a été envoyée, elle attend la réponse. ■

Depuis l'interview, la situation de Paul a évolué puisque 3 AESH l'accompagnent.

* Les prénoms ont été changés

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Les ULIS constituent un dispositif qui offre aux élèves une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation. Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire – élémentaire, collège ou lycée – dans lequel elles sont implantées.

LA QUESTION DES AESH PRIVÉS ET LA CRÉATION DE NOUVELLES INÉGALITÉS

Face au manque d'AESH, des parents ont recours à des AESH « privés », recrutés en CDI obligatoirement. Avec l'accord du Recteur et de l'établissement scolaire, ils embauchent et financent à leur frais un accompagnant pour leur enfant scolarisé. Une solution vue comme le dernier espoir pour certains parents mais qui génère des inégalités, car seules les familles avec des moyens financiers suffisants peuvent choisir d'y avoir recours.

Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) |



Des conditions de travail toujours très difficiles

En septembre 2022, 132 200 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont fait leur rentrée. Chargés de l'aide humaine, leur rôle auprès de l'enfant ou de l'adolescent est essentiel, tant dans les actes de la vie quotidienne que lors des activités d'apprentissage, sociales et relationnelles : ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à l'enseignant. Et pourtant, ces agents subissent la précarité de leur fonction et voient leurs conditions de travail se dégrader.

La majorité d'entre eux pâtit d'une très faible rémunération (environ 900 euros par mois), une aberration sociale dans le contexte de crise

inflationniste que nous vivons. C'est sans revenir sur la dégradation de leurs conditions de travail, l'absence de perspective de carrière

et le manque criant de reconnaissance. ■



Seulement 6 à 7 % des enfants bénéficiant d'un AESH en classe en profitent également sur le temps périscolaire, essentiellement sur la pause méridienne...





En Moselle, les militants APAJH forment des AESH

En 2013, l'APAJH s'est engagée avec l'Éducation nationale pour mener des actions de formation auprès des AESH. En Moselle, les bénévoles de l'APAJH participent ainsi à l'apprentissage des futurs accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Par groupe de 3 militants APAJH, parents d'enfant en situation de handicap et/ou enseignants, les formateurs interviennent auprès des AESH nouvellement recrutés dans le cadre des modules de formation de 60 heures au total.

Jean-Louis Ardner, président de l'APAJH de Moselle, est l'un des formateurs : « 60 heures, c'est malheureusement insuffisant et les conditions, avec des groupes de 60 en amphithéâtre, ne sont pas idéales. Pendant les sessions, nous présentons les différentes situations de handicap, le fonctionnement des instances de la MDPH, etc. Nous intervenons aussi sur la gestion de la relation avec les parents : comprendre comment ils vivent l'accompagnement de leur enfant,

pourquoi ils peuvent se montrer inquiets, déçus ou revendicatifs par exemple. Comme il y a des parents parmi les formateurs, ils peuvent partager leur expertise sur les difficultés rencontrées ».

Autre point important : la sensibilisation des enseignants au handicap et au rôle de l'AESH « Nous participons à une information de 2 heures à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), mais c'est trop peu. Nous souhaiterions que les militants APAJH puissent intervenir auprès de tous les professionnels – professeurs, référents, inspecteurs – qui accueillent ou vont accueillir des élèves en situation de handicap. Ce sera notre objectif pour 2023 ».

Les militants de l'APAJH de Moselle interviennent également toute l'année, en tant que fonctions-ressources, auprès des enseignants, AESH ou parents. ■

AESH. L'APAJH PROPOSE UN PROJET D'AMENDEMENT AUX DÉPUTÉS ET AUX SÉNATEURS

Le Gouvernement a décidé d'user de son pouvoir constitutionnel en activant l'article 49-3 pour le passage du Projet de loi de Finances 2023. Pour la Fédération APAJH, ce projet de loi apparaît bien faible quant à la politique à destination des personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, la Fédération APAJH a adressé aux députés et aux sénateurs un projet d'amendement permettant d'attribuer des moyens supplémentaires pour améliorer la situation des AESH.

Cet amendement d'appel demande au Gouvernement de revaloriser l'ensemble des rémunérations des AESH, de les encourager à employer leurs droits à la formation et à la validation des acquis de l'expérience, et de leur proposer davantage de contrats à temps plein. Il propose ainsi d'attribuer 5 millions d'euros de crédits supplémentaires.

« Nous militons depuis des années pour que les AESH soient formés et rémunérés à leur juste valeur. J'ai eu aujourd'hui le cas d'une mère dont l'enfant bénéficie d'une AESH à temps plein. Chaque semaine, on essaie de lui « raboter » quelques heures pour que l'AESH aide d'autres enfants. On déshabille Pierre pour habiller Paul. Le partage se fait selon les moyens et non les besoins ! »

Jean-Louis Ardner
Président de l'APAJH de Moselle

Le métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) |

« Tous les moyens ne sont pas mis en place pour construire l'école inclusive »

Dans le Tarn-et-Garonne, Camille exerce le métier d'accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) dans un collège.

En poste depuis 3 ans, elle fait face aux évolutions de sa profession et des modalités d'organisation, avec un accompagnement de plus en plus morcelé entre plusieurs jeunes.



Camille, pourquoi êtes-vous devenue AESH ?

Même si cela n'était pas une vocation au départ, c'est aujourd'hui un métier qui me plaît beaucoup. Accompagner des élèves en situation de handicap, leur donner les moyens pour qu'ils réussissent comme les autres élèves, c'est riche de sens.

Avez-vous suivi une formation particulière ?

La formation est très légère ! Elle se fait sur internet, avec des ateliers de mise en pratique. Elle manque de profondeur, on ne fait que survoler le sujet. Cela est problématique,

car certains collègues peuvent se sentir démunis face à des situations puisqu'on ne leur a pas appris à les gérer.

Au cours de mes études, j'ai suivi des cours pour devenir éducatrice, donc je ne me sens pas isolée. Mais il faudrait vraiment que la formation au métier d'AESH soit plus complète.

Comment se passe votre quotidien d'AESH ?

Je travaille dans un collège, en zone rurale, dans le Tarn-et-Garonne. Depuis le début de l'année, j'accompagne 13 adolescents. Certains ont des troubles dysgraphiques, donc nous consacrons du temps à l'ap-

prentissage de la prise de note ou la prise en main des ordinateurs. Beaucoup ont également des troubles de l'attention ou du spectre de l'autisme. Je les rassure et les aide à s'organiser, à évoluer dans le groupe, à comprendre et respecter les consignes, etc. J'interviens aussi dans des sorties scolaires.

Notre rôle est aussi de créer des liens avec les professeurs pour adapter au mieux les consignes, les supports et les évaluations.

Quelles évolutions avez-vous observées en 3 ans ?

Je découvre d'année en année que le manque de moyens s'aggrave.

Quand j'ai commencé il y a 3 ans, j'avais des élèves à temps complet. Maintenant, je « répartis » 7 heures par élève. L'année dernière, nous étions 15 AESH pour le collège, cette année nous ne sommes plus que 11. Avec les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), nous proposons des accompagnements mutualisés, mais plus du tout individuels. Par exemple, si dans la classe deux enfants ont chacun une notification pour 14h d'AESH, mon temps sera partagé entre les 2. Et il arrive qu'il y ait 4 ou 5 enfants dans la même classe que nous devons accompagner. Encore une fois, nous survolons les situations. Les PIAL ont pour but de mutualiser les moyens humains et d'optimiser la répartition des heures d'accompagnement. Mais dans la réalité, cela ne fonctionne pas correctement.

Quelles autres difficultés rencontrez-vous au quotidien ?

Une autre difficulté importante est de gérer les changements d'emploi du temps. Parfois, j'annonce à un jeune que je serai présente le lendemain, mais les emplois du temps sont modifiés et je ne peux pas être présente. Cela brise le lien de confiance avec l'élève.

Tous les moyens ne sont pas mis en place pour construire l'école inclusive.

Quelles mesures pourraient faciliter l'accompagnement ?

Moins de changements, plus de moyens ! Et surtout plus de temps avec les élèves. Il faut arrêter avec les « 7 heures d'accompagnement par-ci par-là ». Une des élèves n'est

l'objectif d'aider l'élève, mais pas tous. La pédagogie auprès des enseignants fait aussi partie de notre travail. ■



accompagnée qu'une heure par semaine, ce n'est vraiment pas suffisant pour créer un lien de confiance.

La formation des enseignants au handicap est également indispensable. Certains n'arrivent pas à gérer les élèves avec des troubles du comportement, qui sont alors envoyés à l'étude et se retrouvent de fait exclus de la classe. Ce n'est pas une solution ! Avec certains enseignants, nous tissons des liens et partageons

Comment devenir AESH ?

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont recrutés parmi les candidats :

- titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- justifiant d'un titre ou diplôme classé au moins niveau IV (baccalauréat), ou d'une qualification au moins équivalente.

Le recrutement des accompagnants se fait au niveau des Rectorats en Académies ou dans les Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). ■

Source : site de l'Éducation nationale



Ecole.inclusive.org | Des ressources en ligne pour tous !

Affiches et vidéos pour sensibiliser les élèves au handicap, fiches d'activités pour expliquer l'école inclusive...

Le site ecole.inclusive.org propose des ressources et supports pédagogiques pour les enseignants des cycles 1, 2, 3, 4 et du lycée.

www.ecole-inclusive.org

Le métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) |



La scolarisation au sein de structures médico-sociales

A la rentrée 2022, 67 000 élèves sont scolarisés dans des structures médico-sociales ou sanitaires. C'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui oriente l'enfant vers la structure adaptée à sa situation.

Pour les enfants et adolescents en situation de handicap qui ne peuvent accéder à l'école ordi-

naire à temps plein, des structures médico-sociales comme des Instituts Médico-Educatif (IME), Instituts d'Éducation Motrice (IEM), Instituts d'Éducation Sensorielle (IES), etc. offrent un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Des solutions mixtes de scolarités dites partagées existent également avec des accompagnements re-

levant, par exemple, de Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) qui permettent à des jeunes d'être scolarisés en école ordinaire tout en bénéficiant de l'expertise des professionnels du médico-social. ■

Le Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) | Aude



Dans l'Aude, l'APAJH gère un Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (DITEP), qui vise à per-

mettre un fonctionnement plus fluide entre l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) et le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

Laetitia Alvarez est directrice du DITEP de l'APAJH de l'Aude : « *Le DITEP, c'est une approche résolument inclusive qui s'appréhende par modalités d'accompagnement pour fluidifier le parcours des jeunes. Aujourd'hui, nous avons l'ITEP, qui propose un accueil de jour avec internat ; et nous avons le SESSAD, qui est un service externalisé, ambulatoire, pour travailler sur le soutien à la scolarisation. Avec le DITEP, les missions des uns et des autres ne changent pas. Mais il facilite le passage d'une modalité à l'autre ou la combinaison de ces modalités pour apporter une solution adaptée aux besoins de l'enfant* ».

« *Avant la mise en place du DITEP, lorsqu'il fallait changer de modalités d'accompagnement, nous avions l'obligation de repasser par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), de déposer un dossier pour qu'elle statue sur le changement d'orientation. Par exemple, pour un enfant qui, à un moment donné, a des difficultés pour poursuivre une scolarité en milieu ordinaire, il était nécessaire de déposer un dossier en vue d'une scolarisation en*

Unité d'Enseignement de l'ITEP. Avec le DITEP, si un enfant a besoin, à un instant T, de passer du SESSAD à l'ITEP, ou inversement, nous nous réunissons avec les parents et l'ensemble des partenaires pour décider ou non de ce changement. Cela offre une souplesse dans l'accompagnement, toujours avec comme objectif de répondre aux besoins de l'enfant, avec la modalité d'accompagnement qui lui convient le mieux, au moment opportun », poursuit Laetitia Alvarez.

Le DITEP de l'Aude, qui demeure très récent, a ainsi accompagné un enfant scolarisé en milieu ordinaire, mais l'intensité de ses troubles du comportement a mis en péril cette scolarisation. Il a pu intégrer l'ITEP tout en maintenant son accompagnement par le SESSAD. « *L'objectif étant de le stabiliser et de le préparer à retourner en milieu ordinaire. C'est vraiment là l'intérêt du DITEP : mettre en œuvre des solutions rapides qui répondent à l'évolution d'une situation pour éviter les situations qui se délitent, les ruptures de parcours, et maintenir un lien apaisé avec les enseignants pour faciliter les retours une scolarisation ordinaire.*

Nous travaillons actuellement sur l'élaboration du projet d'établissement du DITEP et nous souhaitons développer également un axe préventif. L'ambulatoire du DITEP, qui aide à préparer la sortie des enfants, doit nous permettre de préparer en amont leur entrée à l'ITEP afin de limiter les passages à l'acte, la violence ». ■



LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

Destiné aux enfants reconnus en situation de handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), le PPS est un document dans lequel est défini le déroulement de la scolarité et les besoins de chaque enfant, notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements et examens.

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH élabore le PPS à partir des besoins identifiés et des souhaits de l'enfant, en lien avec ses parents. C'est sur la base de ce projet que la CDAPH définit l'orientation du jeune.



0 805 805 110

Information école inclusive

Un numéro vert unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap

L'inclusion dès le plus jeune âge |



Une journée à l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme de Rosny-sous-Bois

L'Unité d'Enseignement en Maternelle (UEMA) de Rosny-sous-Bois, ouverte en septembre dernier, compte aujourd'hui 6 enfants - bientôt 7 - âgés de 3 et 4 ans. Un petit effectif, qui permet à l'équipe éducative de se consacrer pleinement à chacun des élèves présents dans l'Unité. Cela faisait bientôt 3 ans que le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile APAJH de Rosny avait l'ambition d'ouvrir cette UEMA, en réponse à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'UEMA est composée d'une psychomotricienne, d'une psychologue, de 4 éducatrices (2 éducatrices de jeunes enfants et 2 éducatrices spécialisées), d'une accompagnante éducative et sociale (AES) ainsi que d'une enseignante spécialisée. Un vrai travail d'équipe, où toutes allient forces et expertises pour accompagner l'enfant avec bienveillance, lui offrir un cadre d'apprentissage adapté et une attention personnalisée qui lui permettront de progresser à son rythme. L'Unité accueille les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à leurs 6 ans.

Adaptation à chaque enfant et personnalisation du suivi

Tous les enfants ont une éducatrice référente, ce qui permet de poser des objectifs individuels clairs, propres à chacun, et d'assurer un suivi à la maison. En effet, en plus du travail fait à l'UEMA, des visites et accompagnements au domicile sont proposés aux familles par l'éducatrice référente de l'enfant, 2 fois par mois. En classe, les éducatrices s'occupent des élèves à tour de rôle, avec l'objectif qu'ils puissent s'habituer à plusieurs personnes et ainsi développer souplesse et flexibilité.

Une méthode d'apprentissage adaptée : séquençages et repères visuels

Les journées des élèves s'organisent en plusieurs séquences : des temps de communication, de travail de la motricité (apprentissage des mouvements et des sensations...) et d'activités individuelles. Le travail mis en place avec les petits s'appuie sur des éléments et repères visuels. Les journées et les différentes activités sont volontairement très séquencées, notamment avec des pictogrammes qui représentent les activités, à la chaque moment

de la journée, de manière visuelle, en insistant sur le fait qu'une activité est terminée et qu'une autre va commencer, etc. « *Pour certains enfants avec trouble du spectre de l'autisme, les mots ne suffisent pas. Ils ont besoin de représentations visuelles, notamment ceux qui n'ont pas accès au langage* » nous précise Julie Constantin (lire interview ci-après). Le but est d'éviter de générer du stress pour les enfants.

Une volonté d'inclusion et une approche progressive

En effet, certains élèves rencontrent des difficultés pour se concentrer, écouter et intégrer la consigne collective. Lorsque l'enseignante spécialisée annonce et présente une activité, les éducatrices guident chaque enfant en fonction de ses acquis d'apprentissage pour cette consigne particulière. Par exemple, pour l'appel, l'éducatrice peut accompagner le bras de l'enfant pour initier la réponse attendue.

Le vendredi matin, les enfants de l'Unité partagent des moments avec ceux de la classe de Petite Section. Une inclusion qui s'est faite progressivement, en premier lieu avec seulement 3 enfants accompagnés par 3 professionnelles du dispositif. Depuis, tous les élèves de l'UEMA participent, les moments partagés avec les autres se passant très bien. ■

Interview | Enseignante spécialisée en autisme au sein de l'UEMA de Rosny-sous-Bois (93)



4 questions avec Julie Constantin

L'UEMA accompagne un petit groupe d'enfants. Cela vous permet-il de proposer un accompagnement vraiment adapté à chaque situation ?

Oui, surtout adapté au besoin de chaque enfant. C'est pourquoi dans les premiers temps, nous menons un grand travail d'observation. À la rentrée, mi-septembre, le but était de faire connaissance, qu'ils acceptent de rentrer en lien avec nous et d'observer au maximum, pour savoir ce qu'ils aiment. Au début, nous faisons beaucoup de jeux pour que l'enfant nous associe à quelque chose de positif et qu'il ait envie de venir vers nous. Cela nous permet aussi de savoir ce qu'il apprécie. Nous allons ensuite pouvoir nous adapter petit à petit, poser des objectifs, de plus en plus précis, par rapport à toutes les observations et toutes les grilles, cotations que nous prenons.

Quelles activités sont mises en place avec les autres classes de l'école ?

L'UEMA a ouvert début septembre donc nous avons d'abord dû

prendre nos marques. Mais nous avons pour projet d'aller dans chaque classe pour lire des histoires sur l'autisme, diffuser des vidéos et puis susciter les échanges afin de sensibiliser tout le monde. Les autres enseignantes ont déjà expliqué à leurs élèves qu'une classe ouvrirait avec des enfants en situation de handicap et avec des difficultés de langage. Pendant la récréation, en début d'année, on allait dans un petit jardin, un peu isolé derrière la cour principale. Très rapidement, nous sommes allés avec tout le monde. Certains élèves de l'Unité vont très facilement courir après les autres et essayer d'entrer en interactions. Et certains enfants viennent les observer, il y a de la curiosité, aucun rejet !

Quelle relation avez-vous avec les parents des enfants ?

Le but est vraiment de co-construire au maximum les projets. On les a rencontrés avant l'ouverture pour présenter l'Unité - parce que ce sont des dispositifs que les parents ne connaissent pas. Dès notre première rencontre, nous leur avons

expliqué notre démarche et le fait que nous allions évidemment prendre en considération leurs demandes, leurs attentes, pour travailler en parallèle de ce qui leur semble prioritaire à la maison. Nous sommes vraiment dans la construction ensemble du projet.

Après leur passage à l'UEMA, quel parcours scolaire pour ces enfants ?

Après l'UEMA, c'est l'arbre des possibles. Idéalement c'est le CP avec ou sans accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). C'est ce qui est visé en priorité. Cela peut aussi être une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) : on rentre dans le dispositif purement Éducation nationale tout en restant dans un dispositif spécialisé. Il existe également les Unités Externalisées Élémentaires en Autisme, mais il n'y en a pas à Rosny-sous-Bois. Et il y a toujours la possibilité de l'IME. Tout cela est en fonction de chaque enfant. Il faut trouver ce qui est le plus adapté à chacun. ■

EMAS |

Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation. Un soutien précieux aux établissements scolaires

Expérimentées à la scolarisation depuis 2019, les Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS) sont des dispositifs médico-sociaux qui agissent principalement sur demande des établissements scolaires, pour accompagner les équipes éducatives dans l'accueil d'élèves en situation de handicap. Elles ont pour vocation de favoriser la continuité du parcours du jeune en s'appuyant sur la concertation et le partage d'expertise entre médico-social et Éducation nationale.

Créé par une circulaire du 14 juin 2019, le dispositif a été expérimenté dans plusieurs départements avant d'être généralisé. Dans la Somme, l'APAJH a participé à cette première phase comme l'explique Alexandre Jouenne, directeur du pôle Équipe mobile et sensoriel de l'APAJH de la Somme : « Nous avons porté une « EMAS préfiguratrice » dès 2019 et partagé nos retours d'expérience avec l'Agence régionale de Santé. L'essai a été concluant. Au début, nous intervenions sur un territoire restreint, mais depuis mai 2022, nous avons regroupé 4 EMAS en une seule départementale, laquelle coordonne 4 antennes sur les bassins d'éducation et de formation dédiés ».

Des interventions indirectes auprès des enseignants, AESH ou des autres élèves

Dans les Ardennes, Virginie Goncalves est éducatrice spécialisée et coordonnatrice d'une EMAS

à l'APAJH : « L'EMAS est un dispositif créé pour venir en soutien aux équipes pédagogiques des établissements scolaires. Nos interventions ont lieu sur site en réponse aux demandes des équipes pédagogiques, de la maternelle au lycée. Ce sont des interventions indirectes. Nous n'intervenons pas directement auprès de l'élève, mais auprès des enseignants, des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ou, dans le cas d'actions de sensibilisation, auprès des autres élèves de la classe ».

Dans la Somme comme dans les Ardennes, les sollicitations les plus fréquentes concernent des élèves avec trouble du spectre de l'autisme, troubles du comportement ou des troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, etc.). « À la maternelle et à l'école élémentaire, ce sont les trois principales demandes que l'on a. Au collège, ce sont plus des demandes de sensibilisation », précise Virginie Goncalves.

Une fois sollicitée, l'EMAS peut intervenir de différentes manières, en fonction du besoin : actions de sensibilisation, formation, démarche de conseil auprès des professionnels, soutien, écoute. « Nous proposons aussi des ressources, des outils, comme par exemple des mémos liés aux problématiques complexes. Nous pouvons également mettre à disposition du matériel spécifique. On s'aperçoit que lorsque les situations sont explosives, c'est l'écoute,

le soutien et la bienveillance qui sont importants... plus encore que les pistes d'aménagement ou les outils proposés. Les équipes éducatives se sentent souvent seules et démunies ».

« L'EMAS, c'est aussi une courroie pour renforcer le lien entre le médico-social et l'Éducation nationale »

La réussite des interventions des EMAS repose sur un travail main dans la main avec les équipes éducatives : « L'action des EMAS est globalement bien accueillie. Il y a des ressources qui existent déjà dans l'Éducation nationale et nous intervenons le plus possible en lien avec elles. On apporte une aide médico-sociale complémentaire aux apports pédagogiques de l'Éducation nationale. Notre intervention est très concrète, il y a une dimension formation/action. L'EMAS, c'est aussi une courroie pour renforcer le lien entre le médico-social et l'Éducation nationale », explique Alexandre Jouenne.

Avant chaque intervention, l'EMAS et l'Éducation nationale se concertent, soit via l'inspecteur de circonscription, soit via les chefs d'établissement. « Cela nous permet de travailler et de réfléchir ensemble afin de ne pas se substituer aux équipes éducatives ou à d'autres acteurs du territoire. Dès cette étape, nous cherchons à aiguiller au mieux pour répondre aux besoins du demandeur et au final de l'élève en situation de handicap », conclut-il. ■

« Je regrette que l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école soit trop souvent bricolé et que les modalités de leur scolarisation soient encore inadaptées. Cela contribue à aggraver des situations et à éloigner encore davantage les enfants de l'école, au lieu de les inclure ».

Claire Hédon, Défenseure des droits



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Les États signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), dont la France, reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et s'engagent à assurer l'exercice de ce droit sur la base de l'égalité des chances. Ils reconnaissent notamment que l'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.



À VOS AGENDAS !



La Fédération APAJH propose un colloque ouvert à tous

ÉCOLE INCLUSIVE ET HANDICAP

Pour le respect des droits de l'enfant !

Réalités et perspectives en France et ailleurs

Mercredi 15 mars 2023
de 9h à 17h

Rive Montparnasse
Amphithéâtre La Seine - 44 Boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

Le médico-social mobilisé aux côtés de l'Éducation nationale |

Dans la Somme, le dispositif d'autorégulation installé dans un collège

Il s'agit vraiment d'un appui du médico-social à la scolarité et de la mise en place d'un binôme « Médico-social/Éducation nationale ». Dès que l'on comprend les contraintes des uns et des autres, ce binôme fonctionne bien avec pour objectif la réussite de l'enfant.



En 2021, l'APAJH de la Somme a créé un Dispositif d'Autorégulation (DAR) au sein d'un collège d'Amiens. S'inscrivant dans la démarche d'inclusion voulue par la Stratégie Autisme 2018-2022, les DAR sont implantés au sein des établissements scolaires et proposent un soutien spécifique aux élèves avec un trouble du spectre de l'autisme, sous la forme d'enseignement complémentaire et de mise à disposition d'un espace adapté à leurs besoins en gestion du stress et des émotions. Échange avec Cathy De Sadeleer, directrice du pôle Autisme à l'APAJH de la Somme.

L'APAJH de la Somme gère un Dispositif d'autorégulation au sein d'un collège. Quelles sont les caractéristiques de ce dispositif ?

Le DAR a ouvert en 2021 et accompagne aujourd'hui 6 jeunes, avec une disponibilité maximale de 10 places.

Le dispositif se situe entre les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et le milieu ordinaire. Au sein du collège, une salle de classe d'autorégulation permet à une enseignante et à deux éducatrices spécialisées d'accueillir des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme qui en ressentent le besoin, à des moments spécifiques ou sur des temps dédiés dans leur emploi du temps. Dans cet espace, les enfants travaillent avec l'enseignante sur le contenu des apprentissages scolaires et sur l'adaptation des consignes aux besoins du jeune avec les autres enseignants du collège. Nous disposons aussi d'un espace éducatif pour travailler la sensorialité et offrir aux élèves la possibilité de s'isoler, se détendre. Si un enfant monte en stress dans la

journée, il peut demander l'autorisation de sortir pour se rendre dans la salle d'autorégulation. Une éducatrice va essayer de comprendre avec lui ce qui a déclenché le stress ou le trouble du comportement. Elle va ensuite le raccompagner dans la classe, quand il sera en capacité de gérer son émotion. Tous les enseignants de ce collège sont formés à l'autorégulation, ce qui est un prérequis indispensable. Les éducateurs vont aussi à domicile pour accompagner les parents (sur les temps de repas, devoirs, loisirs).

Comment définiriez-vous l'autorégulation ?

C'est une méthode d'accompagnement qui permet à l'enfant d'apprendre à gérer lui-même ses pensées, son comportement et ses émotions pour réussir à vivre pleinement des expériences d'apprentissage. C'est un changement de posture au niveau éducatif, car nous ne sommes pas sur de l'intervention directe. Nous intervenons indirectement, en apprenant à l'élève à mieux se comprendre, à gérer son stress.

La régulation permet à l'enfant d'anticiper et de comprendre ce qui déclenche ses troubles du comportement. Il apprend ainsi à réagir mais aussi à solliciter la ressource, l'aide technique ou humaine nécessaire.

Pourquoi avoir choisi un collège plutôt qu'une école élémentaire ou maternelle ?

Nous sommes partis du principe qu'au niveau élémentaire, les enfants sont trop jeunes pour porter la démarche de l'autorégulation jusqu'au bout. Et surtout, au collège, les élèves sont soumis à plus de source de stress et de fatigue, avec notamment des change-

ments de rythme. Ils ont aussi atteint un niveau de maturation qui leur permet de se rendre compte du moment où l'émotion monte et où il faut la gérer.

Comment ciblez-vous les jeunes ?

Notre plus grande difficulté est de repérer les jeunes qui auraient besoin de l'accompagnement du DAR. C'est un travail qui est mené par les enseignants référents principalement. Certains jeunes viennent de loin pour intégrer le DAR du collège. Il y a aussi des enfants que nous suivons depuis l'école élémentaire et que nous pouvons ensuite orienter vers le DAR. C'est pourquoi il est très important que toutes les équipes du pôle Autisme APAJH soient formées à l'autorégulation. C'est un de mes projets pour 2023.

Le DAR s'inscrit pleinement dans la volonté de construire une École inclusive...

Oui, les élèves et nos équipes font partie intégrante de l'établissement scolaire et participent aux sorties scolaires, aux fêtes de fin d'année. Il s'agit vraiment d'un appui du médico-social à la scolarité, avec la mise en place d'un binôme « Médico-social/Éducation nationale ». Dès que l'on comprend les contraintes des uns et des autres, ce binôme fonctionne très bien, avec pour objectif la réussite du jeune.

Et les interventions du DAR bénéficient aussi aux autres élèves, ceux avec des troubles DYS (dyslexie, dysphasie, etc.) mais plus largement à tous les élèves. Par exemple, certains cours peuvent être retravaillés avec les enseignants pour que le collégien avec un trouble du spectre de l'autisme le comprenne mieux. Cela profite à tous ! ■



« Il a un handicap Fabio ?

Mais il n'a pas de fauteuil roulant... »

Le livre intitulé « De l'utopie à la réalité », conçu en 2022 à l'occasion des 60 ans de l'APAJH, propose des portraits de personnes en situation de handicap, de militants bénévoles et de professionnels APAJH, partout en France. Fabio, 8 ans, accompagné par l'APAJH des Alpes-de-Haute-Provence, est le premier des 82 témoins mis en lumière dans cet ouvrage. [Extraits]

La lumière douce du matin dessine des ombres dans la cour de l'école des Mées en jouant dans les branches du platane central. On dirait presque une peinture, ou une bande dessinée, avec les enfants qui courent partout, les ballons qui volent et les marelles peintes à même le bitume.

Avec sa veste rembourrée et ses baskets bleues, Fabio bondit entre les arcades du préau, emportant avec lui une balle orange usée qu'il essaie d'envoyer entre deux pulls posés à terre de l'autre côté de la cour. Raté. Un autre garçon en jogging et veste noire surgit à sa droite et d'un geste habile récupère la balle pour filer de l'autre côté du terrain. Le match bat son plein.

Il joue, court, parle, crie et tire comme tous les autres, mais Fabio, ce jeune garçon de 9 ans, les yeux bleu clair et les cheveux blonds, présentes des troubles de l'apprentissage. Et si une AESH* n'était pas avec lui en classe une dizaine d'heures par semaine, qui pourrait s'en douter ?

Au début, les autres élèves ne comprenaient pas trop, nous explique Rosinda, la mère de Fabio. Pourquoi il a le droit à quelqu'un pour l'aider, lui ? Il a un handicap Fabio ? Mais il n'a pas de fauteuil roulant pourtant – voilà les questions et remarques auxquelles ils étaient confrontés, lui et sa famille. Parce que ces troubles-là, que l'on appelle DYS pour dyslexie, dysphasie, dyspraxie, sont invisibles.

« Quand Fabio est arrivé au SESSAD, il a tout de suite montré une grande appétence pour tout ce qu'on lui proposait, raconte Véronique Cicé,

éducatrice spécialisée. Beaucoup de volonté et une énorme envie de progresser. Il fait partie de ces enfants qui n'ont pas eu beaucoup de chance parce qu'il avait cumulé du retard avant son entrée en CP. Et à cause de la pandémie, il a passé deux années difficiles, avec des professeurs souvent absents et des parents pas toujours capables de le soutenir scolairement. N'importe quel élève aurait décroché ».

Mais Fabio s'est accroché. Et l'équipe du SESSAD, qu'il vient d'intégrer sur décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les a aidés, lui et sa mère, à organiser les soins et accompagnements nécessaires. « Fabio avait surtout besoin d'orthophonie. Mais avec le Covid, il n'y avait plus personne qui pouvait le suivre, raconte Rosinda, ou alors c'était loin ! Le SESSAD nous a aidés à trouver une orthophoniste qui pouvait le recevoir deux fois par semaine, dans notre village ! ».

Dans le département, les professionnels de santé, et en particulier les orthophonistes, manquent cruellement. Les listes d'attente sont parfois de plusieurs mois pour avoir un rendez-vous. « C'est dramatique cette situation. Pour Fabio, on a dû pousser très fort pour décrocher cette place. Il avait vraiment besoin d'accompagnement et tout de suite, sinon il aurait pu vraiment passer à côté de ses apprentissages », précise l'éducatrice.

Le parcours d'accompagnement du SESSAD court sur deux années, alors le temps est précieux pour aider Fabio et sa maman à passer les caps importants de la lecture et de l'écriture. « On doit leur donner

des outils, après ils devront tenir la distance », explique Véronique. Alors, ensemble, enseignants, éducateurs, parents et professionnels de santé cherchent à l'aider à dépasser ses difficultés, à adapter les apprentissages.

« Bien sûr, Fabio a des difficultés, je le sais, explique sa mère, mais c'est avant tout un enfant. Et je dois parfois jongler entre ce qui est lié à ses troubles, et ce qui est lié à son âge ! » ■

* AESH : Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap



L'ouvrage « De l'utopie à la réalité » a été possible grâce à la collaboration avec **Théo Giacometti**, photoreporter indépendant.

Théo Giacometti vit et travaille à Marseille où il réalise des reportages principalement autour des questions sociales et environnementales.

Ce livre de photos, 82 portraits et témoignages, est disponible au tarif de 10 euros TTC l'unité. 172 pages. Format 16 x 24 cm. Reliure apparente et jaquette américaine.

Commande sur apajh.org ou au 01 44 10 23 40

Quelle vie étudiante pour les jeunes en situation de handicap ? | Université et Handicap

UniLaSalle : une dynamique globale d'accueil des étudiants en situation de handicap



En 2013, les Trophées APAJH avaient récompensé le campus UniLaSalle de Beauvais et ses actions pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Près de 10 ans après, Xavier Quernin, chargé de mission Handicap pour l'école, revient sur la politique globale d'inclusion mise en œuvre sur les 4 campus de l'établissement.

En 2013, l'établissement qui s'appelait alors LaSalle Beauvais a reçu le Trophée APAJH dans la catégorie École et Culture. 10 ans après, où en êtes-vous dans votre démarche inclusive ?

L'école en elle-même a bien évolué en 10 ans. À l'époque, il n'y avait qu'un seul campus, celui de Beauvais. Nous avons depuis fusionné avec trois autres écoles et avons un campus à Rouen, à Rennes et à Amiens. Notre volonté d'inclusion

est toujours aussi forte et s'exprime sur chacun de nos campus. Nous avons cette ambition de bien accompagner tous les étudiants, quel que soit le parcours d'enseignement supérieur ou de formation qu'ils choisissent.

Nous accueillons aujourd'hui plus de 4 000 étudiants, dont plus de 6 % sont accompagnés par la mission Handicap contre environ 2% en moyenne dans l'enseignement supérieur. Nous accompagnons toutes les situations de handicap, avec la moitié des étudiants en situation de handicap ayant un trouble DYS (dyslexie, dyspraxie, etc.), mais nous comptons également des étudiants avec des maladies invalidantes, des handicaps psychiques et aussi des handicaps sensoriels.

Que propose la mission Handicap d'UniLaSalle ?

Nous nous adaptons à la situation de chaque personne qui s'adresse à nous. C'est à l'étudiant d'entreprendre la démarche s'il a besoin d'un accompagnement ou d'aménagements pour ses études, son stage, sa mobilité à l'international aussi. Nous sommes vraiment sur une politique globale qui vise à accompagner l'étudiant dans tous les domaines de sa vie : accessibilité des cours, mais aussi des examens, des stages mais aussi dans son habitation également.

Nous avons un parc de 1 500 logements avec, bien sûr, des logements adaptés. Nous avons un étudiant avec des troubles de la thermorégulation : nous lui avons donc trouvé une chambre avec une exposition solaire adaptée.

On travaille aussi sur la vie sociale et étudiante : on demande à ce que nos 80 associations étudiantes aient un référent handicap.

Cet accompagnement global ne pourrait se faire sans l'implication de toute l'équipe éducative.

Avez-vous des exemples d'aménagements mis en place ?

Je pense à un étudiant en géologie avec dyspraxie. Pour les études de terrain, il est difficile pour lui de faire des dessins. Nous lui avons donc fourni un polaroid pour prendre des photos instantanées sur lesquelles il peut flécher les éléments importants.

Nous avons cette année accueilli, pour la première fois, une étudiante en situation de handicap sensoriel, avec perte presque totale de la vue. Nous nous sommes appuyés sur des associations, sur des entreprises partenaires pour prévoir des aménagements avec, par exemple, des schémas en relief pour les matières scientifiques. Nous utilisons aussi des loupes grossissantes ou des boucles magnétiques pour le handicap auditif.

Les étudiants en situation de handicap viennent-ils spontanément vers vous ?

La plupart du temps, l'information est fournie via Parcoursup. Dès leur entrée en première année, nous communiquons beaucoup sur la mission afin qu'ils se sentent en confiance pour déclarer leur situation de handicap et être accompagnés. Comme on en parle facilement dans l'école, les jeunes n'hésitent pas à venir me parler. Les enseignants aussi sont sensibilisés. Ils peuvent donc orienter l'étudiant vers la mission handicap. Ce que je constate, c'est que les étudiants sont réticents à faire la demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), surtout lorsque leur handicap est invisible. Ils n'en voient pas l'intérêt et ont peur d'être stigmatisés.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'accompagnement des jeunes ?

Après le Covid, nous avons constaté une hausse des troubles psychiques chez les étudiants. Mais nous sommes dans un désert médical et nous manquons de formation pour bien accompagner ces jeunes.

Une autre difficulté très importante est bien sûr le financement. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le doublement du fonds pour le financement des aménagements, mais uniquement pour les écoles publiques et universités. Nous sommes un Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG), c'est-à-dire privé mais à but non lucratif.

Aussi, nous sommes exclus de l'aide supplémentaire affectée au Plan Université Inclusive. Nous recevons toutefois une aide du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire qui permet de couvrir les aménagements d'une partie de nos filières. ■



TÉMOIGNAGES

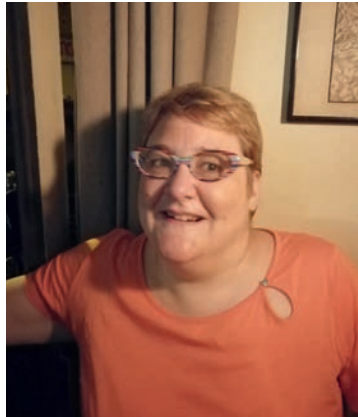
Lyne Ntsame Ossene, étudiante en 4^{ème} année à UniLaSalle Beauvais, Présidente de l'association étudiante Uni4Handi'Cap

« Je suis en 4^{ème} année en école d'ingénieur et depuis 3 ans au sein de l'association Uni4 Handi'Cap, qui a pour but de sensibiliser les étudiants au handicap et à l'inclusion. Je suis moi-même dyslexique. Mon parcours scolaire a été compliqué et cela a été dur de trouver des études qui me correspondaient. J'ai une très grande fatigabilité, les cours me demandent beaucoup de concentration.

C'est ma professeure de sciences au lycée qui m'a parlé d'UniLaSalle et de sa démarche inclusive. J'ai rencontré Xavier Quernin (lire interview ci-contre) lors des journées portes-ouvertes. À UniLaSalle, je bénéficie d'un tiers-temps pour les examens, mais j'ai surtout trouvé un campus très « humain », avec des enseignants à l'écoute. La mission Handicap m'a aussi permis de comprendre que ce n'est pas parce que j'avais besoin de plus travailler que les autres, que je ne pouvais pas avoir une vie étudiante, participer à des associations, etc. »



Claire Magimel au collège (en classe de 6^{ème})



Claire Magimel, administratrice nationale de l'APAJH

Pendant les années 90 et au début des années 2000, Claire Magimel est passée par plusieurs universités parisiennes et a obtenu un doctorat en sciences de l'éducation. Pour la Revue APAJH, elle revient sur son parcours d'étudiante en situation de handicap et sur les difficultés rencontrées, qui résonnent avec des problématiques actuelles.

Mon parcours supérieur est un peu particulier : j'ai commencé par des études d'histoire, puis j'ai fait de la sociologie et j'ai obtenu un doctorat en sciences de l'éducation. La place de la personne dans la cité a toujours été au cœur de mes études.

C'est seulement en arrivant à l'université que j'ai eu la reconnaissance de mon handicap. Il fallait que je sois reconnue comme une personne handicapée pour que l'Agefiph finance mon premier ordinateur portable. J'ai toujours été dans des écoles ordinaires, de la maternelle au baccalauréat. Je bénéficiais d'aménagements pour les examens, avec des tiers-temps et ma machine à écrire... même si pour le bac de français, l'établissement n'avait pas été prévenu et

j'ai été interrompue trois fois au cours de l'épreuve. Difficile de se concentrer dans ces conditions !

Après le bac, j'ai choisi l'université à proximité de chez mes parents, car cela était plus simple. Les transports sont toujours compliqués du fait de mes difficultés pour marcher. Sur le campus, le restaurant universitaire était à l'autre bout par rapport à mes cours. Je n'avais donc pas le temps d'y aller, ce qui m'excluait de fait de la vie étudiante.

J'ai connu des discriminations, mais surtout dans l'accès à l'enseignement supérieur en tant qu'enseignante. Les laboratoires qui n'étaient pas accessibles par exemple, qui ne me permettaient pas de me constituer un réseau. Certains campus, Nanterre par exemple, sont plus accessibles que d'autres. Ainsi, pour ma soutenance de thèse, j'ai dû aller à Nanterre et non à Paris V, dont la seule salle accessible était déjà réservée.

Le grand changement pour moi a été la reconnaissance de ma situation de handicap, car cela m'a permis « d'étaler » mes études, c'est-à-dire que j'avais trois ans pour obtenir mon Deug (comme prévu) au lieu de deux, et ainsi de suite. Cela m'a soulagée d'une pression et j'ai pu commencer à avoir une vie sociale, à sortir avec des amis. J'ai découvert la vie étudiante ! C'est alors que j'ai reçu l'un de mes plus beaux cadeaux. Alors qu'on marchait dans la rue, j'ai demandé à mes amis, qui étaient à plus de 100 mètres devant moi, de m'attendre, ils m'ont répondu : « Oh excuse-nous Claire. On a oublié ! (mon handicap) » C'est aussi à cette époque que j'ai voulu travailler et m'engager dans le champ du handicap : il fallait que mon parcours, que beaucoup qualifiaient d'extraordinaire, puisse servir d'exemple pour d'autres ». ■



Vie associative | 60 ans APAJH

L'émission Le Grand Direct APAJH, un moment fort de notre mouvement associatif

Le 13 septembre 2022, l'APAJH a célébré ses 60 ans à la Maison de la Radio et de la Musique à Paris, lors d'une émission de radio filmée, animée par les journalistes Raphaëlle Duchemin et Romain Ambro. Pendant deux heures, militants bénévoles, personnes accompagnées, professionnels et aussi personnalités politiques et du monde du handicap sont intervenus sur scène pour partager leurs expériences.

À cette occasion, de nombreux intervenants ont répondu présent pour retracer le parcours de l'APAJH depuis sa création en 1962, apporter leurs témoignages et leurs expériences, et évoquer les futurs enjeux pour une société inclusive, plus juste, solidaire et laïque. Parmi eux, l'APAJH a eu l'honneur d'accueillir Marie-Anne Montchamp, directrice de l'OCIRP*, ancienne Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et ancienne présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP, George Pau-Langevin, adjointe

à la Défenseure des Droits et ancienne Secrétaire d'État, et Eric Chenut, président de la Fédération nationale de la Mutualité Française.

Pour clôturer ces 2 heures d'émission exceptionnelle, Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, est intervenue sur le plateau du studio 104. ■

**L'OCIRP, acteur de la protection sociale complémentaire, union d'institutions de prévoyance est un assureur à vocation sociale à but non lucratif.*



Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP.



Eric Chenut, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.



George Pau-Langevin, adjointe à la Défenseure des droits, ancienne Secrétaire d'État.



Marie-Anne Montchamp, directrice de l'OCIRP, ancienne Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et ancienne présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)



La parole a également été donnée aux invités présents dans la salle afin de poser des questions ou faire part de leur témoignage.



Jean-Louis Garcia accueille sur scène Geneviève Darrieusecq.

“Continuez à être idéalistes, à développer une utopie, parce que c'est cela le moteur de l'innovation.”

Geneviève Darrieusecq,
Ministre déléguée chargée
des personnes handicapées

Une émission à retrouver
sur apajh.org



Des retrouvailles en musique |

Le Petit Prince et ses valeurs résonnent aux Trophées APAJH

Dans une salle comble du Carrousel du Louvre, l'édition 2022 des Trophées a réuni plus de 1 400 personnes. Quatre trophées ont été remis à des lauréats, récompensés pour leurs initiatives qui permettent l'accès à la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. Tout cela, lors d'une cérémonie rythmée par les performances exceptionnelles des artistes sur scène.

Cette 17^e édition était notamment celle des retrouvailles, après trois années particulières ayant empêché la tenue de cette cérémonie qui est un grand moment pour tous depuis 2005. Les spectateurs ont ainsi répondu présent !

Ils étaient près de 1 400 à assister à la grande révélation des lauréats dans les quatre catégories que comptait cette année le concours des Trophées APAJH. Les heureux gagnants n'ont découvert que le soir-même qu'ils étaient lauréats ! Dans son discours inaugural, Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, a dans un premier temps remercié l'ensemble des plus de 100 candidats ayant soumis leur dossier pour tenter de



Jean-Louis Garcia

remporter l'un des trophées. Preuve qu'il reste encore beaucoup à réaliser pour un égal accès aux droits des personnes en situation de handicap :

« La loi du 11 février 2005 a fort bien posé les choses. 17 ans après, malgré d'incontestables progrès, nous sommes loin du compte ! le handicap en novembre 2022 est, et reste un motif d'exclusion ! La citoyenneté passe par le regard porté sur l'autre, en toute fraternité. Il faut se battre, combattre en permanence et quand la réalité bouge positivement, il faut se battre et combattre afin que des reculs n'effacent pas des années de conquête ! Tout reste précaire ! » Jean-Louis Garcia ■



TROPHÉES APAJH 2022

Les lauréats des Trophées APAJH 2022

Trophée Ville Citoyenne et Service Public

L'Association **Marche avec Liam - Handiroom** (Pas-de-Calais), en partenariat avec la ville d'Arras a installé une salle de change accessible au cœur de la ville. Il s'agit seulement de la deuxième en France. Le but est de permettre aux enfants et adultes en situation de handicap de pouvoir changer leur protection, en toute sécurité et en toute intimité, dans une salle adaptée. ■



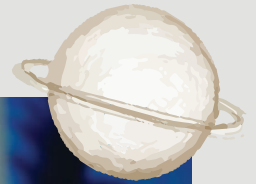
Sonia Allouani, porteuse du projet Handiroom accompagnée d'Hélène Havage, conceptrice Aménagement Handiroom



Cécile Arnoult, directrice de Kiléma Editions entourée de Matthias Savignac, Président de la MGEN et Yves Pellicier, Président de la MAIF

Trophée Ecole et Culture

KILÉMA Editions (Paris) est une nouvelle maison d'édition de littérature inclusive dédiée au Facile à lire et à comprendre (FALC). Elle traduit des œuvres littéraires et ainsi, les rend accessibles aux personnes présentant des troubles du développement intellectuel. La validation FALC passe par la relecture et les corrections d'une personne présentant elle-même des troubles du développement intellectuel. ■



Trophée Entreprise Citoyenne

La Biscuiterie HANDI-GASPI (Loire-Atlantique) confectionne des biscuits bio à partir de pains invendus de plusieurs boulangeries bio nantaises, grâce au dynamisme et à la passion d'une trentaine de personnes en situation de handicap mental et psychique. Une équipe féminine et engagée, décidée à apporter sa contribution positive face aux enjeux environnementaux et sociétaux du gaspillage alimentaire et du taux de chômage élevé des personnes en situation de handicap. ■



Alix Guyot, Fondatrice de la Biscuiterie Handi-Gaspi

Trophée Sport

The PEAK (Charente-Maritime), un parc d'aventure qui a mis en place des outils pour que tous puissent vivre des sensations : personnes à mobilité réduite, personnes aux déficits moteurs légers ou mentaux, en situation de handicap visuel ou auditif. The PEAK concilie utilité sociale, solidarité, performance économique, création d'emploi et gouvernance démocratique, et s'inscrit donc dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire. ■



Laurent Leboeuf et Steven Jardin, fondateurs et gérants de The Peak

La mobilisation de tous pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap en France

La Fédération APAJH a eu l'honneur d'accueillir Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée chargée des Personnes Handicapées qui a souligné l'importance des Trophées APAJH et des quatre catégories récompensées : « Vous embrassez toutes les facettes des vies des personnes en situation de handicap », afin qu'elles soient pleinement citoyennes. ■



Geneviève Darrieussecq



Amir

Une soirée de fête !

Les Trophées APAJH, c'est aussi chaque année l'occasion de mêler les talents sur scène et dans la salle, pour créer une ambiance sans pareille. Cette année, des artistes connus de tous étaient aux côtés de l'APAJH : **Amir**, qui a su démarrer la soirée en beauté en livrant une prestation touchante, descendant souvent de scène pour un moment de partage et de proximité avec un public conquis, **Tété** et sa célèbre chanson «A la faveur de l'automne» et enfin les trois icônes des années 90, Frank Delay (2be3), Chris Keller (G Squad) et Allan Théo, réunis pour une des dernières fois dans le groupe **Génération Boys Band** qui ont clôturé la soirée en rappelant à tous leurs plus grands tubes.

Les artistes étaient nombreux sur la scène des Trophées APAJH 2022, et notamment ceux accompagnés par l'APAJH : artistes ou troupes, ils sont venus présenter des prestations aux univers différents : de l'art visuel et du théâtre pour les troupes « La face cachée des choses » (IME la Solo, APAJH de l'Aude) et la troupe du Foyer d'Hébergement et SAMSAH Le Veinat (Sorède, Pyrénées-Orientales), la danse des « enfants du monde » (SESSAD Roger Hermet, APAJH du Val d'Oise), ou encore le rap de Hamza LASFAR (Plateforme adultes autonomes, Lavaur, Tarn) et le moment chant/guitare par Théo Monzo (IME Robert Seguy, APAJH de l'Aude).

Sans oublier Jérôme Anthony et Charly's Angel qui ont animé et rythmé la cérémonie comme depuis 2018.

Qui dit 2022, dit année anniversaire pour l'APAJH qui a fêté tout au long

de ces mois ses 60 ans. 60 ans d'esprit avant-gardiste pour une société inclusive, toujours plus juste, solidaire et laïque. Un anniversaire rondement fêté lors de ces Trophées, qui avaient pour thème Le Petit Prince, à travers la mise en lumière des valeurs communes à l'APAJH et à l'œuvre de Saint-Exupéry, particulièrement lors des saynètes interprétées par Francis Huster et des «petits princes» accompagnés par l'APAJH, pour introduire chaque catégorie de trophées. ■



Tété





Jérôme Anthony



Génération Boys Band



Théo Monzo



Troupe de théâtre fluorescent - APAJH de l'Aude



Théâtre APAJH de Sorède

Flashez ce code
pour visionner
l'intégralité
de la cérémonie
des Trophées
APAJH 2022





Destination « Recherche action participative »

« Qu'est-ce que la participation ? »

La Fédération APAJH se lance dans une démarche de « recherche action participative » afin de favoriser, pour les personnes en situation de handicap, la coopération et l'implication active à la prise de décisions et à la gouvernance. D'une durée de 3 ans, le projet a déjà commencé avec la première réunion du Comité de pilotage à l'ESAT de Meximieux, dans l'Ain, les 19, 20 et 21 septembre. Loïc Andrien, chercheur et membre du Comité de pilotage, partage son expérience.

Ce terme est en vogue. Depuis plusieurs années déjà, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Fondation Internationale de recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), par exemple, promeuvent des démarches d'innovation et de recherche qui engagent la participation des personnes concernées. Le nouveau référentiel de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux, publié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2022, évoque à plusieurs reprises la participation des personnes accompagnées, à travers la co-construction de leurs projets personnalisés par exemple.

La notion de participation renvoie à celles de citoyenneté et de démocratie qui évoquent de lointains cours d'histoire ou de philosophie. Les cités latines ou grecques étaient alors des espaces politiques où se discutaient la participation des citoyens. Au fil de l'histoire cette question politique a occupé nombre de philosophes et penseurs. Au XX^{ème} siècle, la question de la participation se posait à travers l'essor des associations et de l'engagement bénévole. Mais si le secteur médico-social est issu de ce mouvement citoyen, que peut-on dire de la participation des personnes en situation de handicap ?

Les travaux de Patrick Fougeyrollas, anthropologue, ont montré que le

handicap est justement une limitation de la participation sociale résultant d'une interaction entre des facteurs individuels et des facteurs environnementaux. Une personne peut présenter une incapacité liée à une différence physique ou cognitive, cela n'est pas un handicap. Le handicap survient quand l'environnement devient un obstacle.

La philosophe Joëlle Zask, elle, définit la participation comme « une articulation entre **prendre part, bénéficier et contribuer** ». Lorsqu'une personne prend part à son projet personnalisé, elle est autour de la table, elle fait partie du groupe et partage un objectif, mais cela ne suffit pas à parler de participation. Si une personne bénéficie d'un accompagnement, elle reçoit une part de l'action collective, mais là encore cela ne suffit pas à parler de participation. Enfin une personne peut contribuer, apporter une part, par son travail par exemple. Cependant si une personne ne fait que contribuer sans rien retirer dans ce qu'elle apporte au collectif, on comprend facilement qu'il n'y a pas ici de participation.

La participation viendrait de l'équilibre entre ces trois éléments : être partie prenante, recevoir et apporter.

Les premières observations réalisées dans le cadre du projet de recherche mené sur la plateforme APAJH de Meximieux montrent que

malgré la bonne volonté de tous les acteurs, ce que nous identifions comme participation des personnes accompagnées se résume le plus souvent à « prendre part » ou à « bénéficiaire ». Il existe finalement très peu d'espaces de contribution possible pour les personnes accompagnées. Les personnes travaillant en ESAT contribuent par leur travail, mais pour les autres ? Comment des personnes accompagnées peuvent-elles contribuer à la vie collective autrement que par le travail, dans des organisations où le bénévolat et l'engagement militant ont un sens et une histoire ?

Ces premières remarques nous font alors penser aux travaux d'Amartya Sen, philosophe et économiste, pour qui il n'y a pas de **pouvoir d'agir sans liberté d'agir**. ■

Références :
Fougeyrollas Patrick - 2010.
La funambule, le fil et la toile.
Québec, Presses de l'Université Laval
Zask Joëlle - 2011
Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation. Éditions BDL

LOÏC ANDRIEN

- Chercheur associé au CEREFIGE, Université de Lorraine
- Co-rédacteur en chef de la revue *Aequitas*
- Co-animateur du réseau H2i-Handicap et Innovation Inclusive

Vie Professionnelle |

Mayotte accueille sa première Entreprise Adaptée

Le 14 novembre, le Préfet de Mayotte et Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, ont signé une convention pour la création de la première Entreprise Adaptée de Mayotte. Un engagement particulièrement fort pour l'inclusion professionnelle.

La création de la première Entreprise Adaptée de Mayotte par la Fédération APAJH est le résultat d'une longue mobilisation pour les droits des mahorais en situation de handicap. Cette signature, marquant un tournant pour la vie professionnelle des mahorais en situation de handicap, s'est déroulée en présence du Directeur général de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS).

Dernier territoire à être devenu département français, Mayotte ne comptait aucune Entreprise Adaptée, privant ainsi les mahorais en situation de handicap de cette forme d'accompagnement vers l'emploi. « Sachant cette situation, l'APAJH a souhaité se mobiliser d'abord, en bâtissant un dossier pour demander la création d'une Entreprise Adaptée, dans un tissu professionnel composé encore de nombreuses PME et TPE. Cela fait deux ans que nous sommes mobilisés sur cette question », a expliqué Jean-Louis Garcia. « C'est évidemment un beau symbole que cette signature aujourd'hui, de l'accomplissement d'une mobilisation pour les mahorais en situation de handicap, et surtout pour le Droit, partout sur le territoire national, sans exception ».

« Cela fait deux ans que nous sommes mobilisés sur cette question »

Des prestations variées et une volonté réelle de développement

« Mayotte n'est pas différente du territoire national : l'accès au marché du travail est encore très difficile pour les personnes en situation de handicap. Il existe sur le territoire un certain nombre d'entreprises accompagnant déjà des personnes en situation de handicap, notamment pour des stages ou des découvertes en milieu professionnel, mais très peu d'entre elles les accompagnent dans un réel parcours de valorisation de compétences », explique Bibi Moussa directrice des établissements et services de l'APAJH à Mayotte.

L'Entreprise Adaptée (EA), qui doit encore embaucher le personnel encadrant et administratif, pourra compter jusqu'à 13 travailleurs en situation de handicap dans son effectif. « L'EA va permettre aux salariés en situation de handicap de mettre un pied dans une entreprise qui s'adapte à leur situation. Le but étant de les accompagner vers une entreprise ordinaire. Au sein de l'EA, ils pourront acquérir l'esprit d'entreprise et des compétences pour être suffisamment autonomes pour rejoindre une entreprise ordinaire ». Avec déjà des clients identifiés, l'EA

propose diverses prestations de services destinées aux entreprises, collectivités et les établissements publics :

- Service d'aide à domicile : il s'agit de ménage, d'aide aux courses pour les personnes à mobilité réduite...
- Entretien et nettoyage de véhicules de transport

Ces activités inclusives permettront une réelle participation sociale des travailleurs en situation de handicap et l'Entreprise Adaptée travaillera en partenariat rapproché avec la Plateforme de Parcours Renforcés pour l'Accompagnement à la Professionnalisation, un dispositif unique en France, géré par la Fédération APAJH. ■



Thierry Suquet, préfet de Mayotte et Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH



Handicap et détention : de l'importance d'aller aux marges de la société

Portée depuis 60 ans par un esprit avant-gardiste qui nourrit sa réflexion et son action, l'APAJH s'est ainsi mobilisée pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap détenues. Retour sur cette démarche citoyenne.

Le constat de l'obstacle à l'accès à la citoyenneté pour les personnes en situation de handicap détenues

La diminution des récidives passe notamment par les activités lors du temps de détention, y compris les ateliers de travail. Or, les personnes en situation de handicap détenues sont trop souvent exclues de ces ateliers du fait de leur handicap. Partant de ce constat, l'APAJH s'est

engagée dans la Maison Centrale d'Ensisheim dans le Haut-Rhin en 2019 pour créer un dispositif expérimental de travail adapté, l'atelier de l'III, avec le soutien financier de l'ARS Grand-Est. Le retour au travail et à ses priorités (ponctualité, respect des consignes et travail en équipe...), pour des personnes souvent éloignées de « l'activité travail » est un marqueur fort de citoyenneté. Au-delà des activités proposées au sein de l'atelier adapté, ce sont aussi des habilités sociales retrouvées qui sont en jeu, au bénéfice de la personne elle-même pendant sa peine, et pour envisager une réinsertion réussie.

Depuis, l'APAJH poursuit cet atelier et parallèlement l'objectif de participer à l'accès à la citoyenneté dans les lieux de privation de liberté, aux côtés du Gouvernement, pour développer les dispositifs, parfois même en devançant les lois et en participant à des expérimentations d'Entreprises Adaptées au sein des prisons.

Être avant-gardiste à toutes les marges de la société

La parution du décret pour permettre la création de places d'ESAT n'est pourtant pas un point final dans la démarche de l'APAJH envers les personnes placées sous main de justice : « *Les réussites et la confiance dans notre partenariat avec le Gouvernement nous*

« Depuis près de 3 ans, l'APAJH est la principale association du monde du handicap, à aller sur le terrain des prisons. Les personnes en situation de handicap psychique ou intellectuel détenues ne sont pas négligeables, et sont tout autant citoyennes que les autres. C'est ce constat, avec celui du manque de solutions d'ateliers adaptés pour ces personnes, qui nous a poussé à mener un projet expérimental dans la Maison Centrale d'Ensisheim dans le Haut-Rhin. Et nous constatons des avancées ! C'est ce qui nous porte, et nous a fait devenir moteurs pour le gouvernement, ce qui a conclu à des signatures de convention avec le Ministère de la Justice et à l'ouverture à des droits pour ces personnes.

Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH



ont questionnés sur ce qu'il restait encore à faire pour que tous les Français en situation de handicap aient accès à leur citoyenneté. C'est pourquoi nous avons également voulu travailler avec l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP), afin de nous adresser au plus grand nombre de personnes en situation de handicap qui sont condamnées par la justice », poursuit Jean-Louis Garcia.

jouons notre rôle en inventant des solutions et dispositifs pour que la citoyenneté soit réelle pour l'ensemble des personnes en situation de handicap. C'est ce que nous avons voulu rappeler lors de notre émission exceptionnelle Le Grand Direct, à l'occasion des 60 ans de l'APAJH, en réunissant ceux qui travaillent avec nous sur ce sujet, et en nous projetant encore sur de nouveaux dispositifs, de nouvelles solutions dans le futur. » conclut le président de la Fédération APAJH. ■

Ainsi, un accord national de partenariat a été signé avec le Gouvernement pour, notamment accueillir des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) dans des établissements et services gérés par l'APAJH.

« L'APAJH est une association reconnue d'utilité publique, aussi, nous



En 2022,

l'APAJH en milieu pénitentiaire, c'est :

- L'Atelier expérimental à la Maison Centrale d'Ensisheim (Haut-Rhin) : 10 places
- L'Entreprise Adaptée à la Maison Centrale de Poissy (Yvelines) : 4 places actuellement
- Châteauroux dans l'Indre

TIG : C'EST QUOI ?

Le travail d'intérêt général (TIG) est une sanction pénale infligée par la justice à une personne qui a commis une infraction: acte interdit par la loi et sanctionné par une peine.

La personne doit travailler gratuitement, pendant une durée fixée par le juge, pour :

- un organisme public (par exemple, une préfecture, une administration, un hôpital),
- un organisme privé chargé d'une mission de service public (par exemple, une régie de transport public),
- une collectivité ou une association habilitée (par exemple, une association d'insertion sociale).

La durée du travail est fixée par le juge.

La personne jugée doit donner son consentement avant que la mesure soit exécutée. L'accord peut être donné :

- à l'audience par la personne elle-même,
- ou à l'audience par son avocat, muni d'un accord écrit
- ou après l'audience par la personne elle-même devant le juge d'application des peines (JAP).

Source : service-public.fr

QUELQUES DATES

• 10 mai 2019

Signature de la convention de coopération entre la Fédération APAJH, l'APAJH du Haut-Rhin, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg, la maison centrale d'Ensisheim, le centre pénitentiaire d'insertion et de probation du Haut-Rhin et l'ARS Grand-Est pour l'accompagnement à l'emploi des détenus en situation de handicap à travers le dispositif expérimental de l'Atelier de l'III à Ensisheim (Haut-Rhin).

• 15 mars 2022

Signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 avec le Ministère de la Justice pour développer un partenariat avec la mise en place de séances de sensibilisation et de formations destinées aux personnels pénitentiaires ; la proposition d'ateliers à visée professionnelle adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap détenues et la diversification des ateliers ; et plus largement la réflexion quant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap détenues, de la détection du handicap à la mise en œuvre du plan personnalisé de compensation.

• 27 juillet 2022

Signature de l'accord national de partenariat pour favoriser le développement du travail d'intérêt général (TIG) et des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance.



Handiformelles 2022 |

« Et si c'était le travailleur en situation de handicap qui prenait soin de notre santé ? »

C'est la question-titre de la table ronde présentée le 30 septembre 2022 lors de la matinée « HandiFormelles » organisée par HANDECO et la Fondation Malakoff Humanis Handicap.

La 6ème édition des trophées HandiFormelles, organisée en partenariat avec l'AGEFIPH et le musée du LOUVRE, a été l'occasion de découvrir les toutes nouvelles

innovations du secteur du handicap en lien avec l'activité des ESAT, Entreprises Adaptées et les travailleurs indépendants handicapés (TIH).

« Et si c'était le travailleur en situation de handicap qui prenait soin de notre santé ? », c'était le titre accrocheur de la table ronde autour de la création d'une filière santé-handicap. La création d'une filière « santé handicap » est bel et bien sur les rails.

Suite à une étude de faisabilité dévoilée à l'occasion des Handiformelles 2022, une cartographie identifie déjà 23 structures capables de fournir des produits (dispositifs médicaux, produits de prévention, hygiène, parapharmacie...) et 90 autres des services dont le conditionnement, la blanchisserie RABC*, le nettoyage, la collecte des déchets, et le conseil. Les professionnels sollicités lors de l'étude ont fait part de leur intérêt et ont noté le contexte très favorable

d'une telle offre qui est en phase avec la montée en puissance de la Responsabilité Sociale des Entreprises et des critères de développement durable mis en avant dans les appels d'offres.

A suivre de près car les débouchés sont nombreux et les savoir-faire nécessaires très intéressants pour les personnes en situation de handicap.

A retenir de cette édition 2022

- Signature d'une convention de partenariat entre le Réseau GESAT et HANDECO afin d'accompagner les entreprises via la plateforme de l'inclusion pour leurs achats responsables et l'Afnor Spec,
- Guide de bonnes pratiques sur les achats solidaires à destination des acheteurs présenté par Caroline Allier Molic, directrice achats solidaires Agence des Économies Solidaires.

- Annonce de la réalisation d'un Baromètre 360° du secteur du Handicap 2023 en partenariat avec le Groupe Malakoff Humanis et l'institut de sondage Opinion Way.

Retrouver les lauréats des Handiformelles 2022 sur :

<https://handeco.org/> ■

* La méthode RABC permet un processus de gestion efficace du linge à tous les établissements ayant une division blanchisserie. C'est un gage de sécurité et de qualité.



HANDECO est une association loi 1901 créée et soutenue par les plus importantes associations et fédérations nationales du secteur du Handicap et de l'Emploi, dont APF, Fédération APAJH, Fondation ANAIS et NEXEM, présidé par Jean-Louis Garcia. Son objectif est d'accompagner durablement les entreprises dans leur démarche d'achats solidaires, de faciliter les relations commerciales entre les donneurs d'ordre privés et publics et les EA, les ESAT et les TIH. Les Handiformelles sont l'évènement national de chaque rentrée de septembre. Un moment privilégié pour échanger, rencontrer et présenter les toutes dernières innovations proposées par le secteur.

Prochaine édition programmée le 29 septembre 2023 !





DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ

Visiter l'exposition

60 ans de l'APAJH |

De l'utopie à la réalité. Visitez l'exposition !

Le livre « De l'utopie à la réalité » réalisé à l'occasion des 60 ans de l'APAJH avec le photoreporter Théo Giacometti (lire pages centrales) se décline en exposition itinérante...mais aussi virtuelle.

Pour célébrer les 60 ans de l'APAJH, l'évidence a été d'aller à la rencontre des jeunes et des adultes en situation de handicap, celles et ceux qui au quotidien font bouger les lignes avec l'APAJH, militants bénévoles et professionnels. Leurs regards et leurs histoires individuelles prouvent que l'utopie d'une société inclusive peut devenir une réalité. Qu'elle le devienne chaque jour un peu plus. Trop lentement encore mais les réussites à certains endroits, les expérimentations à d'autres, montrent assurément la voie du possible !

Trouve ta place, rien que ta place mais toute ta place et tu seras libre. En parcourant la France, de l'Isère à la Guyane, pendant plusieurs mois pour ce reportage, le photographe

marseillais, Théo Giacometti, documente cette quête à travers une multitude de récits. Des histoires uniques, des histoires d'autodétermination, des histoires de joie, de peur, de solitude, de partage, des histoires d'engagements, d'espoirs, d'opiniâtreté. Des histoires de vie tout simplement qui, réunies, racontent ce pourquoi l'APAJH et tous ceux qui gravitent autour se battent depuis 60 ans. Pour une société plus juste, laïque et solidaire qui s'adapte aux attentes et besoins de toutes et de tous, et laisse sa place à chacun.

Cette exposition est un aperçu de l'ouvrage du même nom ; elle met en lumière les jeunes, adolescents, et adultes accompagnés par l'APAJH ainsi que leurs proches. Elle représente notre ambition citoyenne

pour les personnes en situation de handicap.

Ce combat quotidien, l'APAJH le mène depuis 1962 mais il nous dépasse. Il est l'affaire de tous. Ce combat, nous le mènerons encore, rejoint par toujours plus, parce que ce combat n'est pas misérabiliste, il est universel. Il est humain. Parce que ce combat ne devrait pas en être un. Ce premier récit photographique aspire à le raconter. ■

Flashez ce QRCode pour trouver l'exposition, accessible également en audiodescription



expo.apajh.org

60 ans |

De Grand-Quevilly à Carcassonne, en passant par la Guyane, un anniversaire qui se décline !

Durant toute l'année 2022, les associations APAJH ont salué la naissance il y a 60 ans du mouvement APAJH. Plusieurs événements et plusieurs façons de fêter cet anniversaire mais toujours en mettant l'énergie et les valeurs de l'association au cœur des festivités. A travers l'exposi-

tion « De l'utopie à la réalité » ou encore la projection du film « Presque » soutenu par l'APAJH pour son énergie positive et les questionnements humanistes des personnages.

Les associations APAJH n'ont pas toutes le même âge mais elles par-

tagent la même histoire, celle des premiers combats pour le droit des enfants en situation de handicap d'être à l'école. Depuis les années 60, les occasions de faire entendre sa voix et revendications sont encore très nombreuses et la flamme toujours bien vive. ■

Retour en images, en Tweets et posts Facebook !



Partenariat |

Championnats du monde de para-athlétisme En juillet 2023, préparez-vous à vivre le PARIS gagnant

Après Villeneuve d'Ascq en 2002 et Lyon en 2013, la France accueille une nouvelle fois les Championnats du monde de para-athlétisme. Du 8 au 17 juillet 2023, la Fédération Française Handisport et World Para Athletics vous attendent au stade Charlety de Paris, pour assister au deuxième plus grand événement Paralympique après les Jeux.



Performance, plaisir et partage seront les maîtres-mots des Championnats du monde de para-athlétisme - PARIS'23. Du 8 au 17 juillet 2023, près de 1 700 athlètes venus de 120 pays s'affronteront sur 171 épreuves réparties sur 10 journées de compétitions. Pas moins de 200 officiels et 2000 volontaires feront de cet événement un rendez-vous unique, à seulement un an des Jeux de Paris.

La France, pays hôte pour la troisième fois

Depuis la création des Championnats du monde par World Para Athletics, c'est la troisième fois que la France accueille cet événement. Après Villeneuve d'Ascq en 2002 et Lyon en 2013, c'est désormais Paris qui accueille la 11e édition de cette compétition majeure du calendrier para sportif. Une édition qui se dé-

roulera au Stade Charlety, théâtre du traditionnel Grand Prix International World Para Athletics, le Handisport Open Paris (HOP).

La Fédération Française Handisport et le Comité d'Organisation souhaitent faire de PARIS'23 une édition marquante avec des standards d'accueil élevés en termes d'organisation générale, sportive et de développement durable, tout en offrant une expérience aux spectateurs au plus près des exploits. Ces mondiaux permettront de valoriser la performance et le haut niveau du para-athlétisme, mais également d'encourager sa pratique auprès du plus grand nombre à travers le sport pour tous. ■



Guislaine WESTELYNCK,
Présidente de la Fédération Française Handisport et Présidente du comité d'organisation des Championnats du monde de para-athlétisme, PARIS'23

« C'est une fierté à double titre d'accueillir ces Championnats du monde de para athlétisme. D'une part, le savoir-faire de la Fédération Française Handisport en matière d'organisation d'événements est reconnu. D'autre part, c'est un véritable challenge d'accueillir autant d'athlètes dans la ville qui va accueillir les Jeux un an plus tard. S'il ne s'agit pas d'un événement test officiel des Jeux paralympiques, c'est toutefois un avant-goût pour les bénévoles, les officiels et le public qui, je l'espère, se prendra au jeu pour encourager des athlètes et non pas des personnes en situation de handicap. Et qu'avec ces championnats, le public et les médias ne découvrent pas le para sports lors des Jeux paralympiques, mais plutôt qu'ils l'attendent ».



Prenez vos places !

Admirez les performances des meilleurs para-athlètes du monde, dans les tribunes du stade Charley, en prenant vos places dès maintenant pour les Championnats du monde de para-athlétisme - PARIS'23.

Pour la première fois en France, une billetterie payante est mise en place pour un événement handisport. Un an avant les Jeux paralympiques de Paris 2024, l'objectif est de faire découvrir au grand public les performances des para athlètes dans l'antre de l'athlétisme français, le stade Charley. Du 8 au 17 juillet 2023, venez admirer les meilleurs para-athlètes du monde grâce à un tarif abordable et de nombreuses possibilités d'achats.

Pour une session du matin ou de l'après-midi, profitez d'une place à 5,99€ avec le code promo : CLUBPARIS23SESSION

Si vous préférez assister à une journée complète, profitez d'une place à 8,99€ avec le code promo : CLUBPARIS23

Rendez-vous sur wpaparis23.org pour retrouver toutes les informations de l'événement et accéder à la billetterie. ■

Prenez du plaisir et partagez l'émotion en groupe lors des Championnats du monde de para-athlétisme - PARIS'23 ! A partir de 3 personnes, bénéficiez d'un tarif de groupe à 5,99€ la session avec le code promo CLUBPARIS23SESSION et 8,99€ la journée avec le code promo CLUBPARIS23.

La réalité virtuelle à vertus thérapeutiques |

Les sens s'emballent au Foyer d'Accueil Médicalisé des Batignolles

Dans le XVII^{ème} arrondissement de Paris, le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) APAJH des Batignolles accompagne des résidents en situation de polyhandicap. Fin 2022, l'établissement s'est doté, à l'essai, d'un système de réalité virtuelle conçu et proposé par l'entreprise française Lumeen.

Balade en chiens de traîneau dans les Hautes-Alpes, plongée dans les fonds marins ou encore retour sur des lieux de son enfance...le dispositif Lumeen offre des expériences immersives en réalité virtuelle pour améliorer le bien-être, favoriser le lien social, réduire l'anxiété, la douleur, les troubles du comportement et la consommation médicamenteuse.

Créée en 2019, l'entreprise française vise d'abord un public accompagné dans des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Après 3 ans d'expérience, plus de 400 établissements du sanitaire mais aussi du médico-social ont fait appel à l'expérience Lumeen.

Concrètement, les établissements louent ou achètent 1 à 6 casques de réalité virtuelle qu'ils peuvent contrôler à l'aide d'une tablette contenant plus de 100 expériences d'évasion et des programmes de relaxation fondés sur l'hypnose médicale. Le dispositif permet également, via Google Maps, de transporter virtuellement la personne dans des lieux de son enfance ou lui permettre d'appréhender un parcours qu'elle aura à faire à l'avenir.



« Vous pouvez organiser des ateliers collectifs avec plusieurs résidents qui partagent une expérience en simultané. Sans fil et sans branchement, vous pouvez aussi emporter un casque et la tablette en chambre pour détourner l'attention de l'anxiété et de la douleur lors de soins complexes ou simplement pour apporter du bien-être à des résidents alités » explique Jean-Emmanuel Cerf, responsable grands comptes.

Et le tout tient dans une mallette facile à transporter et peut fonctionner sans Wifi ! ■

Pour en savoir plus : lumeen.com

« Ce dispositif spécifiquement développé pour les personnes en situation de handicap peut être très avantageux, notamment pour des personnes en situation de grande dépendance et disposant de peu de mobilité physique.

Barbara Kanuty Dechitel,
directrice du Foyer d'Accueil
Médicalisé APAJH des Batignolles

Virtysens, la capsule de voyage immersive

Aujourd'hui, vous êtes au Caire, entouré par les pyramides, vous sentez un souffle d'air chaud sur vos bras...sans avoir pris l'avion ni même le bus ! Tout cela est possible grâce à l'entreprise française Virtysens et sa capsule immersive, conçue pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes.

Virtysens propose une immersion par les sens, adaptée à tout type de public, à l'aide d'une « capsule » multi-sensorielle immersive. La particularité de cette solution est qu'elle fait appel à quatre de nos sens :

- **La vue et l'ouïe** sont mobilisées grâce à la diffusion de films en haute définition, combinés à des éléments sonores d'ambiance.
- **L'odorat** est activé grâce à la diffusion de microgouttelettes de fragrances non allergisantes, synchronisée avec l'image
- **Le toucher** est stimulé grâce à la présence de souffles chauds et froids qui agrémentent les différentes scènes proposées.

Développé en collaboration avec une sophrologue-psychologue et une psychomotricienne, et enrichi par de nombreux retours d'expérience d'éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, animateurs et soignants, Virtysens dispose de programmes :

- « Découverte » avec des immersions dans des paysages variés,
- « Souvenirs » permettant de plonger les patients et personnes accompagnées dans des décors et atmosphères qui ravivent leurs mémoires (Venise, Egypte, etc.)
- de « relaxation »

Les expériences sont facilement accessibles pour les personnes en situation de handicap physique et/ou alitées. ■

Pour en savoir plus :
<https://www.virtysens.com/>







Ensemble, continuons à réaliser vos projets !

Le catalogue Formation APAJH 2023 est disponible. Proposant plus de 50 formations, il s'agit d'un réel outil pour accompagner tous les projets des personnes accompagnées et des professionnels du médico-social, comme nous l'explique Sabrina Marzella, responsable de l'Organisme de Formation APAJH.

Qu'est-ce que l'organisme de formation de la Fédération APAJH ?

Il s'agit d'un organisme de prestation des formations, qui a pour mission d'identifier les besoins des personnes accompagnées et des professionnels du médico-social en termes de formation. A partir de tout un travail d'écoute puis d'ingénierie à mener pour créer une formation qui corresponde à ces besoins qui nous remontent du terrain : penser le contenu, penser le format, faire un travail de recherche des formateurs... C'est le rôle des trois personnes qui composent aujourd'hui l'organisme de formation de la Fédération APAJH.

Par exemple, en 2022 et encore en 2023, nous allons organiser une formation sur mesure sur la coordination du parcours, qui a été initiée suite à une demande de la part de directeurs et chefs de services et coordonnateurs. Pour penser une formation réellement intéressante et efficiente, nous avons fait des réunions pour aborder les formations

déjà réalisées auparavant, les acquis que les directeurs et coordonnateurs voulaient obtenir, et aussi sur combien de jours, combien de modules cela pouvait se dérouler, à savoir 9 jours.

Comment avez-vous conçu ce catalogue de formation 2023 ?

Nous avons tenu à ce qu'il soit décloisonné et modulaire. Tout d'abord en ne proposant plus les formations en fonction des publics (professionnels, personnes accompagnées) mais en fonction des thématiques proposées (Pouvoir d'agir et Qualité de vie des personnes accompagnées, Outils et méthodologies d'accompagnement, Inclusion pour tous) car les formations sont pensées à la fois pour les personnes accompagnées et les professionnels, ce qui est essentiel pour nous, tant les formations doivent répondre à notre volonté de toujours mieux accompagner les personnes, en écoutant leurs besoins et attentes et en leur permettant d'accéder à la formation, un droit essentiel.

Et aussi en proposant des modules dans les formations, pour que chacun s'y retrouve en fonction de ses envies, de son niveau, de ce qu'il attend de la formation etc.

A qui s'adresse-t-il ?

A beaucoup de monde ! Nous avons voulu recentrer les forma-

tions proposées dans le secteur du médico-social et des métiers de l'accompagnement car c'est le cœur de l'expertise de la Fédération APAJH, mais chacune de nos formations est accessible à des personnes accompagnées et/ou des professionnels. Nous sommes aussi des interlocuteurs pour des collectivités qui veulent former leurs professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap, comme par exemple les mairies. Cela participe aussi à construire la société inclusive, et à impulser un réel changement dans l'accompagnement des personnes.

Quelles sont les nouvelles formations proposées ?

Je pense notamment à la formation Facile A Lire et à Comprendre (FALC) que nous avons transformé au gré des demandes, qui rencontre du succès auprès des professionnels et qui est aussi très pertinente auprès des personnes accompagnées évidemment, qui enrichissent les échanges et se saisissent de cette formation ensuite dans la vie de l'établissement.

La formation « Ecouter et comprendre », nous sommes foncièrement dans des métiers de l'humain, et de l'accompagnement. Il faut avoir les outils pour écouter, et comprendre le discours et les attentes ou besoins d'une personne, sans penser à sa place.

**Catalogue
téléchargeable
sur apajh.org**





Abonnez-vous à la Revue de l'APAJH

Une revue pour les professionnels
et les familles concernés par le handicap.

**Dans chaque numéro : un dossier thématique sur un grand enjeu de société,
des partages d'expériences, des témoignages d'acteurs du monde du handicap,
des informations pratiques.**

OUI, je m'abonne à La Revue de l'APAJH



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Ci-joint mon règlement de 8 € par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de la Revue APAJH pour un an (2 numéros)

**A retourner à : Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine - 29^{ème} étage
Boîte aux lettres n° 35 - 75755 Paris Cedex 15**

*Conformément à la Loi informatique et Liberté du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
pour toute information vous concernant dans notre fichier.*

L'ÉQUIPE DE LA REVUE APAJH

Directeur de la publication : Jean-Louis Garcia – **Comité éditorial :** Noël Baekelandt | Roger Chatelard | Céline Diaz | Michel Miklarz | Dominique Morin | Sarah Peyronnet | Sophie O'Mahony.

Rédactrice en chef : Nolwenn Jamont - Sophie O'Mahony – **Maquette et couverture :** Solen Ruaud – **Photo de couverture :** Shutterstock – **Rédactrices :** Laetitia Alvarez | Céline Cretté | Céline Diaz | Marylou Jahan | Nolwenn Jamont | Sophie O'Mahony -

Photographies : Théo Giacometti | Solen Ruaud | Julien Trezeux | Shutterstock | Associations APAJH – **Coordonnées :** 01 44 10 23 40 – federation@apajh.asso.fr | www.apajh.org | **Routage :** Atelier protégé APAJH -Levallois-Peret – **Imprimerie :** ArtePrint – Utilisation de papier à la norme PEFC et Imprim'vert – **Service Abonnement :** Fédération APAJH – 01 44 10 23 40 – Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine - 29^{ème} étage – 75755 Paris Cedex 15

Remerciements au Comité d'Organisation des Championnats du Monde d'Athlétisme Paralympiques 2023

HANDICAP ASSISTANCE



Un service APAJH en ligne gratuit

Droits des personnes, aides financières et techniques, maintien à domicile, emploi et retraite des personnes en situation de handicap, ...

Une réponse personnalisée par téléphone ou par email.

Par téléphone au **01 44 10 81 50**
les lundis et jeudis de 9h30 à 12h



En ligne, en renseignant **le formulaire**
sur **www.apajh.org**

Une réponse est adressée dans les meilleurs délais.

“ Nos experts
Handicap Assistance
vous accompagnent toute
l'année pour répondre
à vos interrogations
du quotidien ”





DEVENEZ ANIMATEURS ACCOMPAGNATEURS EN SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES

L'APAJH propose chaque année des séjours de vacances
pour adultes et jeunes en situation de handicap.

**Rejoignez nos équipes,
Vos qualités humaines nous intéressent ...**

www.handicap-vacances.org

